



RAPPORT D'ACTIVITE 2017

RAPPORT D'ACTIVITE 2017

Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins libéraux d'Ile-de-France

AVANT PROPOS	3
1. L'URPS MEDECINS ILE-DE-FRANCE : MISSIONS ET FONCTIONNEMENT	5
1.1. LES MISSIONS DE L'URPS MEDECINS ILE-DE-FRANCE	6
1.2. LE FONCTIONNEMENT DE L'URPS MEDECINS ILE-DE-FRANCE	8
2. L'ACTIVITE DE L'URPS MEDECINS ILE-DE-FRANCE EN 2017.....	11
2.1. PROMOTION DE L'EXERCICE LIBERAL	12
2.2. ORGANISATION ET REDYNAMISATION DE L'OFFRE DE SOINS.....	23
2.3. ANALYSE ET ETUDES RELATIVES AU SYSTEME DE SANTE, A L'EXERCICE LIBERAL DE LA MEDECINE, A L'EVALUATION DES BESOINS MEDICAUX	31
2.4. PREVENTION ET ACTIONS DE SANTE PUBLIQUE	38
2.5. E-SANTE.....	40
2.6. INFORMATION ET COMMUNICATION	42
2.7. COORDINATION AVEC LES AUTRES PROFESSIONNELS DE SANTE	45
3. L'URPS ILE-DE-FRANCE UN PARTENAIRE REGIONAL INCONTOURNABLE.....	46
3.1. ARS ILE-DE-FRANCE	47
3.2. COLLECTIVITES TERRITORIALES	47
3.3. CONFERENCE REGIONALE DE SANTE ET SES INSTANCES.....	48
3.4. ORDRES DES MEDECINS D'ILE-DE-FRANCE	51
3.5. FEDERATIONS DE L'HOSPITALISATION D'ILE-DE-FRANCE	51
3.6. LES USAGERS	51
3.8. CONFERENCE NATIONALE DES URPS MEDECINS	53
4. ANNEXES.....	54
ANNEXE 1 : LES ELUS AU 31/12/2017.....	55
ANNEXE 2 : LES ELUS DANS LES COMMISSIONS DE JANVIER A DECEMBRE 2017	60
ANNEXE 3 : LES GROUPES DE TRAVAIL	69

AVANT PROPOS

L'année 2017 a été l'occasion de renouveler notre partenariat avec l'ARS Ile-de-France.

La mandature précédente avait signé le premier protocole ARS-URPS médecins qui actait le portage et la mise en œuvre de missions en commun, notamment en matière de démographie médicale, d'installation des médecins, d'organisation des soins. Ce premier protocole avait permis de partager des constats avec les équipes de l'ARS et de travailler sur une vision commune et a ouvert la voie à un protocole de deuxième génération davantage ouvert au financement de projets.

C'est ainsi que l'URPS médecins et l'ARS ont signé un nouveau protocole le 4 juillet 2017 autour de cinq axes :

- ✦ L'aide à l'installation
- ✦ L'animation et diagnostic de territoire – accès aux soins
- ✦ Le soutien au fonctionnement et à l'investissement structures d'exercice collectif
- ✦ Le soutien aux dispositifs pour l'exercice coordonné
- ✦ Santé publique et prévention

Ce protocole nous engage pour la période 2017 à 2022.

Parallèlement en interne les élus de l'URPS médecins se sont investis dans l'animation des commissions et la mise en œuvre de nos missions. Les productions sont nombreuses comme en témoigne ce rapport d'activité.

Ce rapport d'activité est aussi l'occasion d'adresser tous nos remerciements aux élus, à nos équipes et à nos partenaires qui travaillent quotidiennement à la réalisation de nos missions.

Docteur Bruno SILBERMAN
Président

1. L'URPS MEDECINS ILE-DE-FRANCE : MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

1.1. LES MISSIONS DE L'URPS MEDECINS ILE-DE-FRANCE

Les missions de l'URPS médecins Ile-de-France sont définies par la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et par le décret 2010-585 du 2 juin 2010.

Extrait : Loi du 21 juillet 2009.

L'URPS médecins participe notamment :

- A la préparation et à la mise en œuvre du projet régional de santé ;
- A l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins, en vue notamment de l'élaboration du schéma régional d'organisation des soins ;
- A l'organisation de l'exercice professionnel, notamment en ce qui concerne la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice ;
- A des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique ;
- A la mise en œuvre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les réseaux de santé, les centres de santé, les maisons de santé et les pôles de santé, ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins mentionnés à l'article L. 4135-4 ;
- Au déploiement et à l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés ;
- A la mise en œuvre du développement professionnel continu.

Enfin, l'URPS Médecins, avec les neuf autres URPS peut procéder à l'analyse des données agrégées nationales et régionales issues du système national d'informations inter régimes de l'assurance maladie (SNIIRAM) en rapport avec leurs missions.

Les 80 médecins composant l'Assemblée Générale de l'URPS médecins ont été élus pour 5 ans, le 16 octobre 2015, par leurs confrères libéraux installés en Ile-de-France avec un taux de participation de 35,5 %. Fort de cette représentativité, les élus médecins de l'URPS, en plus de leur activité de soins, se mobilisent au quotidien pour témoigner de la réalité de l'exercice des 22 300 médecins libéraux franciliens.

Au sein de l'assemblée de l'URPS médecins, le nombre de sièges à pourvoir est réparti entre collèges en tenant compte du nombre national d'électeurs de chaque collège.

Au résultat des élections du 16 octobre 2015 la composition des collèges était la suivante :

	Collège des spécialistes de médecine générale : 40 membres	Collège des spécialistes cliniques : 29 membres	Collège des spécialistes de plateaux techniques lourds : 11 membres
MG France	10 sièges		
FMF	11 sièges	4 sièges	1 siège
CSMF	7 sièges	9 sièges	
LE BLOC		5 sièges	9 sièges
SML	8 sièges	9 sièges	1 siège
UNION COLLEGIALE	4 sièges	2 sièges	

Au sein de l'assemblée, chaque membre a la liberté d'adhérer à un groupe de son choix. Cette adhésion est facultative et exclusive et tout membre adhérent à un groupe a la possibilité de s'en retirer à tout moment. Chaque groupe désigne en son sein un président. Chaque groupe auquel adhèrent au moins cinq membres de l'URPS dispose des moyens matériels lui permettant d'assurer la coordination de ses membres et la continuité avec ses mandants.

En 2017, les groupes en fonctionnement au sein de l'URPS sont :

- CSMF, présidée par le Docteur Thierry GOMBEAUD
- SML, présidé par le Docteur Frédéric PRUDHOMME
- MG FRANCE, présidé par le Docteur François WILTHIEN
- FMF, présidée par le Docteur Nathalie LEROY
- LE BLOC, présidé par le Docteur Bertrand DE ROCHAMBEAU
- UNION COLLEGIALE, présidée par le Docteur Daniel SCIMECA

1.2. LE FONCTIONNEMENT DE L'URPS MEDECINS ILE-DE-FRANCE

1.2.1. Les instances décisionnelles

L'URPS médecins Ile-de-France distingue dans son organisation les instances décisionnelles des instances de concertation et de mise en œuvre des actions.

A) L'Assemblée Générale et le Bureau

A la suite des résultats aux élections d'octobre 2015, l'Assemblée Générale de l'URPS médecins Ile-de-France réunie le 7 janvier 2016 a élu pour une période de cinq ans le bureau comme suit :

LE BUREAU DE L'URPS MEDECINS ILE-DE-FRANCE

Docteur Bruno SILBERMAN	Président
Docteur Frédéric PRUDHOMME	Vice-Président
Docteur François WILTHIEN	Vice-Président
Docteur Éric TANNEAU	Secrétaire Général
Docteur Georges SIAVELLIS	Trésorier
Docteur Marc BAILLARGEAT	Trésorier Adjoint
Docteur Dominique GIGNAC	Secrétaire Général Adjoint
Docteur Jean-Luc LEYMARIE	Secrétaire Général Adjoint

Conformément à la loi, quatre des membres du bureau sont issus du collège réunissant les médecins généralistes, un du collège réunissant les chirurgiens, les anesthésistes et les obstétriciens, et trois du collège réunissant les autres médecins spécialistes.

L'Assemblée Générale, ses 80 membres, votent et suivent les axes stratégiques d'actions sur proposition du Bureau.

L'Assemblée Générale fixe les orientations budgétaires de l'union. En 2017, l'Assemblée Générale de l'URPS médecins Ile-de-France s'est réunie à trois reprises.

Le bureau se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'URPS l'exige, sur convocation de son Président ou à la demande d'au moins la moitié de ses membres. Le bureau exécute les décisions prises en assemblée. Il envoie à l'étude des commissions ou des collèges les questions qui nécessitent un examen et recueille leur avis et administre les affaires courantes de l'URPS.

Le bureau s'est réuni 25 fois dans l'année 2017.

B) Les commissions de Contrôle et Règlement Intérieur

Commission de Contrôle

La commission de contrôle est annuellement élue par l'Assemblée Générale.

Elle désigne en son sein un rapporteur.

La commission de contrôle agit conformément à l'art R 4031-41 du décret du 2 Juin 2010 et transmet son rapport au plus tard 45 jours après l'arrêté des comptes annuels par le bureau.

Les membres de la commission de contrôle sont tenus au devoir de réserve jusqu'à la présentation des comptes à l'approbation de l'assemblée générale.

La commission de contrôle s'est réunie 4 fois dans l'année 2017.

Commission Règlement Intérieur

La commission du règlement intérieur est composée de 2 membres nommés par chaque groupe et se réunit s'il y a lieu, pour préparer une modification du règlement à présenter en assemblée générale.

1.2.2. Les instances de concertation et de mise en œuvre des actions

Soucieuse du maintien d'une pleine implication des élus de la profession dans les travaux, le Bureau de l'URPS Médecins Ile-de-France a structuré le fonctionnement de l'URPS en créant des commissions. Ces commissions permanentes ou temporaires sont chargées de faciliter le fonctionnement de l'URPS ou d'examiner les questions qui relèvent des initiatives propres à l'URPS.

Les commissions ont un rôle de conseil et d'étude appliqués à des thématiques transversales et /ou propres à chaque collège tels que définis par les dispositions du Décret no 2010-585 du 2 juin 2010 relatif aux unions régionales de professionnels de santé.

Elles sont coordonnées par deux membres de l'URPS désignés par le bureau, en concertation avec les collèges, pour les commissions qui en dépendent.

Ceux-ci peuvent être renouvelés en cours de mandat.

A) Les commissions thématiques

Commission **médecine libérale et santé publique** coordonnée par : Dr Jean-Pierre BATARD/Dr Marie-Eve VINCENS

Commission **communication** coordonnée par : Dr Alain LECERC/ Dr Lydia MARIE-SCEMAMA

Commission **coordination et territoires** coordonnée par : Dr Agnès GIANNOTTI/ Docteur Luc SULIMOVIC

Commission **pratiques libérales « nouvelles technologies et nouveaux modes d'exercice »** : Dr Laurent DE BASTARD / Dr Luc REFABERT

B) Les Commissions Collèges

Le décret n° 2010-585 du 2 juin 2010 relatif aux unions régionales de professionnels de santé prévoit au sein de l'URPS médecins que chaque collège puisse définir un programme de travail propre. Afin de définir les propositions d'action spécifiques à chaque collège, qui peuvent être proposées chaque année à l'assemblée générale lorsqu'elle vote son plan d'action, des commissions propres aux collèges sont mises en place par le bureau :

Commission **collège spécialistes de médecine générale** coordonnée par : Dr François BONNAUD / Dr Nathalie LEROY

Commission **collège spécialistes à exercice mixte** coordonnée par : Dr Thierry GOMBEAUD / Dr Philippe RENARD

Commission **collège anesthésistes, obstétriciens, chirurgiens** coordonnée par : Dr Paul-Henri BOLLA / Dr Bertrand DE ROCHAMBEAU

Une fraction du budget annuel de l'Union est mise à la disposition des collèges pour la mise en œuvre de leur programme de travail propre. Cette fraction est déterminée par l'assemblée de l'Union après avis de chaque collège. La fraction du budget mise à la disposition des collèges a été fixée à 15 %.

Au sein de cette fraction, chaque collège dispose d'une part proportionnelle au nombre de membres de l'assemblée de l'URPS médecins qui en sont issus. Lorsqu'un collège n'a pas défini de programme de travail propre, la part qui lui est attribuée est réaffectée au budget de l'URPS médecins.

C) La coordination des actions URPS

Pour coordonner les travaux des commissions, les coordonnateurs des commissions peuvent être invités par le bureau autant que de besoin. S'agissant des coordonnateurs des commissions collèges, des réunions communes avec le bureau sont organisées 6 à 8 fois par an.

Le bureau collèges, constitué des huit membres du bureau simple, et des coordonnateurs des commissions collèges, s'est réuni à 3 reprises au cours de l'année 2017.

D) Les groupes de travail

Groupe santé mentale coordonné par : le Dr Marc SYLVESTRE

Groupe MEP coordonné par : le Dr Daniel SCIMECA

Groupe PDSA coordonné par : le Dr Abraham SABBAAH

2. L'ACTIVITE DE L'URPS MEDECINS ILE-DE-FRANCE EN 2017

2.1. PROMOTION DE L'EXERCICE LIBERAL

2.1.1. Le site Soigner en Ile-de-France, le portail d'aide à l'installation

L'URPS médecins a renouvelé pour 3 ans (2016-2018) son partenariat avec le Conseil régional de l'Ordre des médecins, la FHP Ile-de-France, le SRP-IMG, le SCCAHP, le SIHP pour l'animation du portail d'aide à l'installation professionnel « Soigner en Ile-de-France » - www.soignereniledefrance.org. Le site, créé le 16 juin 2009, est un guichet d'information et de contact qui offre une information permanente et mise à jour sur toutes les étapes de l'exercice de la médecine libérale de la région. C'est également un lieu d'échanges intergénérationnels, par le biais de petites annonces d'offre et de demandes de lieu d'exercice, d'association, de cession et de remplacement.

A / Une refonte complète du site en 2017

Pour assurer la sécurité du site, son bon référencement naturel par les moteurs de recherche et une utilisation à la pointe des nouvelles technologies, une refonte a été décidée par le comité de pilotage réuni le 21 juin 2017. Le nouveau site, mis en ligne le 24 octobre 2017, est adapté à la consultation sur tablettes et smartphone. Il présente :

- **Une information complète et mise à jour sur l'exercice libéral en Ile-de-France**

Quatre rubrique regroupe quatre temps de l'exercice libéral : s'installer, remplacer, exercer au quotidien, préparer son départ, avec des témoignages vidéos de médecins récemment installés, des informations sur les aides à l'installation, la promotion des permanences locales d'aide à l'installation dans les huit départements. Au total la partie information du site compte 94 pages d'articles couvrant les différentes dimensions de l'exercice de la médecine libérale.

- **Une nouvelle plateforme d'annonces de remplacement et d'installation**

Le nouveau site intègre une nouvelle plateforme d'annonces destinée à faciliter les échanges entre confrères. Service toujours gratuit, la plateforme offre de nouveaux services aux médecins :

- consultation libre de toutes les annonces
- publication instantanée des annonces
- affichage possible de photos du cabinet ou de documents
- ouverture aux annonces et projets des collectivités territoriales.
- pour toutes les spécialités

La plateforme est administrée par l'URPS.

En 2017, au total 1655 annonces ont été postées sur Soigner en Ile-de-France dont 1369 annonces de remplacement et 287 annonces d'installation.

Parmi ces annonces :

- 1293 ont été postées sur l'ancienne plateforme Rempla en Ile-de-France (opérationnelle de février 2015 à octobre 2017)
- 211 ont été postées sur l'ancien site Soigner en Ile-de-France (sur les 9 premiers mois et demi de 2017)
- 151 ont été postées sur la nouvelle plateforme unique Soigner en Ile-de-France (2 mois et demi, depuis le 18 octobre 2017).

La nouvelle plateforme va prendre peu à peu le relai des deux autres plateformes. Les premiers retours spontanés des utilisateurs sont positifs, ils sont satisfaits de ne pas devoir attendre une validation de leur annonce avant publication et de pouvoir poster des photos de leur cabinet.

- **Mise à jour de la cartographie des médecins libéraux**

La cartographie de Soigner en Ile-de-France est un outil précieux pour réaliser une étude d'opportunité d'installation, notamment dans le cadre des Permanences d'aide à l'installation, puisque sont cartographiées par commune les effectifs de 18 spécialités libérales. Les données ont été mises à jour au 01/09/2017. Elles proviennent de la Caisse autonome de retraite des médecins de France (Carmf). Une nouvelle version de la cartographie est en cours d'élaboration avec une technologie permettant un accès sur tablettes et smartphones. Elle sera en ligne début 2018.

B / La promotion du site

La promotion du site est assurée d'une part par les **newsletters L'URPS en action**, d'autre part par une **présentation directe** aux étudiants, internes, chefs de cliniques assistants et remplaçants. En 2017, l'URPS a présenté le site lors des 13 événements suivants :

- Journée de médecine générale, samedi 20 mai 2017 à l'UVSQ
- 2 séminaires inter-DES de médecine générale « Entrées dans la vie professionnelle », les 11 mai et 19 octobre 2017
- Choix de stage des internes en mars/avril 2017
- Soirée d'accueil des internes du SIHP, le 28 septembre 2017
- Soirée d'accueil des chefs de clinique, le 16 novembre 2017
- 7 Soirées libérales de l'URPS médecins organisées par spécialité pour les jeunes médecins

C / Réseaux sociaux

- **Twitter : 543 abonnés**

Fréquentation : Le compte Twitter de Soigner en Ile-de-France a été lancé le 6 février 2013. Au 12 décembre 2016, il atteint 543 abonnés, soit 112 de plus en un an.

Contenu : 270 tweets ont été diffusés en 2017, soit une moyenne de 22 par mois. Les abonnés au compte Twitter de Soigner en Ile-de-France ont reçu les dates des permanences locales d'aide à l'installation, les petites annonces et des actualités sur l'installation en Ile-de-France.

- **Facebook : 1100 amis**

Fréquentation : La visibilité du compte Facebook du portail a progressé en 2017 avec **1100 amis (942 en 2016) qui partagent les informations des pages Soigner en Ile-de-France et URPS qui accroît le cercle de connaissances et qui suit les profils des différents partenaires (SIHP, ReAGJIR...)**

Contenu : Les informations relayées sur le profil Facebook de Soigner en Ile-de-France : les annonces d'installation postées sur Soigner en Ile-de-France, les dates des permanences locales d'aide à l'installation.

D / La fréquentation du site

En 2017, 20 727 internautes ont fréquenté le site et effectué au total 30 310 visites, consultant au total 110 000 pages.

Voici le palmarès des rubriques les plus consultées :

	Rubriques	Pages vues
1	Annonces	39 070
2	Projets dans les villes	9 957
3	Maison de santé	8 184
4	S'installer en IdF	6 470

5	Les spécialités	4 735
6	Remplacer en IdF	2 728
7	Cartographie / offre de soins	1 555
8	Page des Permanences d'aide à l'installation	1 150
9	Témoignages vidéo	900

2.1.2. Actions en faveur de l'installation faisant l'objet de CPOM avec l'Agence Régionale de Santé

Le 4 juillet 2017, l'URPS Médecins Ile-de-France ont signé un protocole engageant un partenariat global sur 5 ans.. Ce partenariat ARS – URPS Médecins s'inscrit dans le cadre de la loi HPST du 21 juillet 2009 qui rend possible la signature de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) entre l'ARS et les URPS.

Cinq axes de travail ont été retenus :

- ◆ L'aide à l'installation
- ◆ L'animation et diagnostic de territoire – accès aux soins
- ◆ Le soutien au fonctionnement et à l'investissement structures d'exercice collectif
- ◆ Le soutien aux dispositifs pour l'exercice coordonné
- ◆ Santé publique et prévention

Certains de ces axes de travail donnent lieu à des CPOM signés entre l'URPS et l'ARS.

Ces actions sont pilotées par l'URPS Médecins en association avec l'ensemble des partenaires départementaux et régionaux concernés.

A) CPOM URPS / ARS : Les permanences locales d'aide à l'installation

Les permanences locales d'aide à l'installation ont pour mission d'accompagner les professionnels de santé dans leur projet d'installation en libéral en les conseillant et en répondant à leurs questions de manière personnalisée.

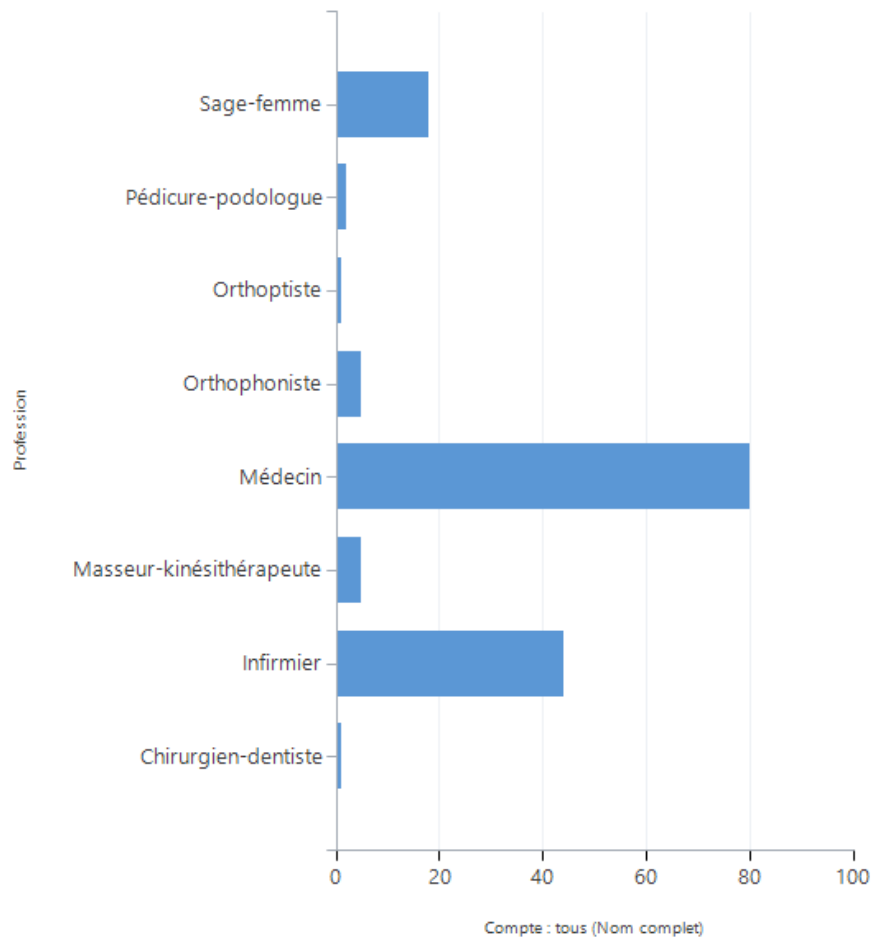
Organisées une fois par mois dans chaque département, elles permettent aux professionnels de santé qui le souhaitent de rencontrer en un même lieu, au même moment, lors d'un entretien individuel de 30 à 45 minutes, les interlocuteurs principaux qui composent le parcours de tout nouvel installé, à savoir :

- La caisse primaire d'Assurance maladie
- L'Agence Régionale de Santé et sa délégation territoriale
- Les Ordres professionnels
- Les URPS

Il s'agit ainsi d'une aide confraternelle et administrative, permettant aux professionnels de santé d'obtenir toutes les réponses à leurs questions relatives à leur projet d'installation.

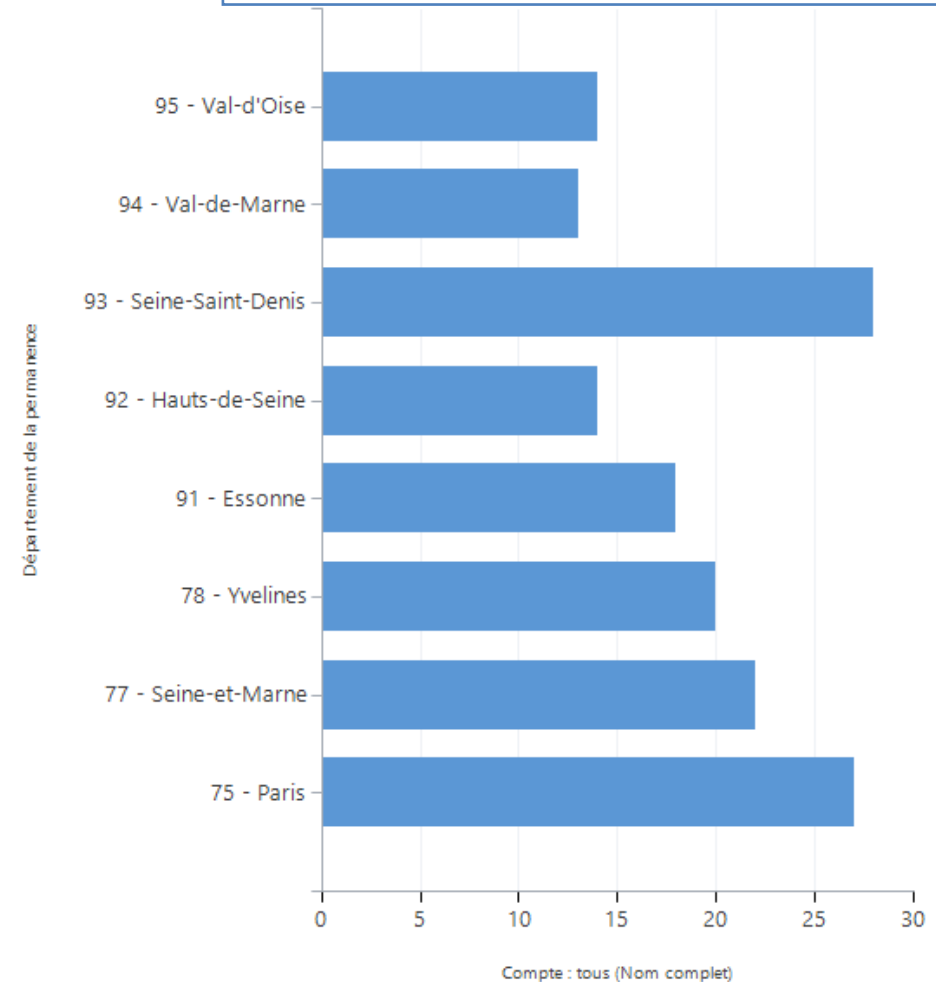
- ⇒ En 2017, **69** permanences ont été réalisées dans les 8 départements d'île de France
- ⇒ Au 1er décembre 2017, **156** professionnels de santé ont été reçus.

Candidats reçus en 2017



Les médecins sont les premiers bénéficiaires des permanences locales (80), suivi par les infirmiers (44) et les sages-femmes (18).

Nombre de professionnels reçus par département 2017



*Les 3 départements les plus dynamiques sont la Seine Saint Denis (28 reçus), Paris (27) et la Seine et Marne (22)
Le Val-de-Marne (13) et les Hauts-de Seine (14) sont les départements les moins pourvus.*

- Depuis le lancement des permanences locales d'aide à l'installation le 7 février 2012, on peut dresser le bilan suivant (au 1^{er} décembre 2017) :
- ⇒ **379** permanences réalisées sur les 8 départements d'Ile de France
 - ⇒ Départements les plus fréquentés : Seine-Saint-Denis (176 reçus), Paris (162), Seine et Marne (158)
 - ⇒ 1019 professionnels de santé reçus, **dont 443 médecins** (dont 247 généralistes)

Un travail est en cours pour une évaluation approfondie des **taux d'installation et de la satisfaction des candidats reçus** en permanence. Les résultats seront connus en 2018.

Calendrier des permanences disponibles sur : www.soignereniledefrance.org

B) CPOM URPS / ARS : Accompagnement à l'installation des médecins

En complément des permanences locales et pour concrétiser l'installation des médecins, l'URPS médecins a signé avec l'ARS un CPOM avec pour objectif l'accompagnement individuel des médecins à l'installation.

Depuis octobre 2014, **215 médecins** reçus en permanence locale **sont suivis en coaching**, toutes spécialités et tous départements confondus. Sur l'année 2017, **46 médecins passés** en permanence ont été suivis en coaching. Les spécialités **représentées sont les médecins généralistes en large majorité** (16) suivi des psychiatres (9 reçus).

Coaching : les aides apportées aux médecins

- Aide au choix conventionnels & aux pratiques tarifaires
 - Stratégie de choix du secteur 1/2/3
 - Choix du secteur en fonction des caractéristiques socio-économiques de la population
- Aide au choix du lieu d'implantation
 - Etude de marché et étude sur la faisabilité du projet au vu du lieu d'implantation
- Aide à la mise en route d'un projet d'installation
 - Explication hiérarchie des démarches / temps nécessaire avant l'installation

- Renseignements sur le budget du cabinet libéral
- Aide à l'identification de locaux
 - Mise en relation avec des projets libéraux recensés sur le site Soigner en Ile-de-France
 - Mise en relation avec des projets dans les villes et recherche d'opportunités auprès de groupes préexistants
- Aide aux formalités administratives
 - Aide au remplissage des formulaires
 - Mise en relation avec les préfetures sur la question de l'accessibilité
- Aide aux montages contractuels
 - Préconisations juridiques sur les liens avec les bailleurs
 - Points d'attention sur les montages juridiques et financiers
- Soutien dans les choix du mode d'exercice
 - Explications Exercice individuel / de groupe/ MSP
 - Exercice libéral /exercice mixte
- Aide au montage de dossiers de financement
 - Demande de montage des banques
 - Paris Med
 - CRES praticien- Région Ile-de-France
- Aide à la réalisation d'un budget prévisionnel
 - Simulations financières des loyers et des charges mensuelles
 - Budgets prévisionnels complets de SCM avec détail des décaissements mensuels sur 5 ans

C) La communication autour de ces dispositifs

- **CPOM Permanences locales d'aide à l'installation**

Le plan de communication mis en œuvre dans le cadre des permanences d'aide à l'installation s'articule autour des moyens suivants :

- Outils de communication de l'URPS médecins (site internet, Lettres de l'Union, newsletters URPS Actu...)
- Sites internet des partenaires (*Soigner en Ile-de-France*, autres URPS franciliennes, *PAPS*, Ordres professionnels...)
- Réseaux sociaux Twitter et Facebook du site *Soigner en Ile-de-France*
- Via les syndicats de jeunes médecins (SIHP, SCCAHP, SRP-IMG)
- Présentation directe aux étudiants, internes et chefs de cliniques assistants lors d'événements organisés par ces derniers, tels que les soirées installation organisées par les syndicats de jeunes médecins

2.1.3 Actions en faveur de l'installation hors cadre CPOM

A) Actions menées par la commission des médecins spécialistes de médecine générale

- **Deux séminaires "Entrée dans la vie professionnelle"** ont été organisés (11 mai et 19 octobre 2017) par la Coordination régionale des 7 départements de Médecine Générale d'Ile-de-France. Cet évènement est intégré au cursus de formation des internes du DES de Médecine Générale. Les représentants de l'URPS y ont animé deux ateliers, l'un sur le thème : « Accompagnement dans la profession par les représentants des médecins : Ordre, URPS, syndicats, etc. », suivis par 29 internes, l'autre sur le thème : « Installation mode d'emploi : décision d'installation – territoire de santé – les contraintes immobilières - financement – perspectives », suivis par 89 internes. Il a été décidé de modifier ce 2eme atelier, sur le fond et sur la forme, en faisant intervenir 2 jeunes médecins généralistes installés depuis peu, qui ont apporté leurs témoignages, permettant aux étudiants de s'identifier davantage et de pouvoir se projeter plus facilement dans un exercice libéral. Ces ateliers favorisent les échanges avec des futurs médecins sur les réalités de l'exercice libéral, et permettent aussi de présenter les actions réalisées par l'URPS pour accompagner leur projet d'installation.
- **La journée de médecine générale** organisée par la fédération des collèges des généralistes enseignants d'Ile de France le samedi 20 mai 2017 était une occasion de partager l'expertise de l'URPS avec les internes et les médecins installés. La commission spécialistes de médecine générale y a participé, via la tenue d'un stand permettant de présenter l'URPS et ses outils d'aide à l'installation, l'animation d'un atelier sur le thème « Le temps professionnel et personnel en médecine libérale : témoignages de jeunes médecins installés » (3 sessions avec l'intervention de 2 jeunes médecins installés, 65 participants, et l'animation d'un atelier sur l'heure du déjeuner sur le thème « les outils d'aide à l'installation de l'URPS », 28 participants.

B) Actions menées par la commission spécialistes à exercice mixte

- **Réunions par verticalité : « les soirées libérales »**

Consciente de la méconnaissance qu'ont les étudiants en médecine de l'exercice libéral, parfois même à des craintes ou à des a priori sur l'intérêt médical, sur la lourdeur des tâches administratives, sur l'impossibilité de concilier vie professionnelle et vie familiale, etc., la commission spécialistes à exercice mixte a mis en place en 2017 des soirées de rencontre entre internes et chefs de clinique d'une spécialité, et médecins libéraux de cette même spécialité, en partenariat avec le SIHP et le SCCAHP. 7 soirées ont été organisées en 2017 (pédiatrie, radiologie, gastro-entérologie, dermatologie, rhumatologie, neurologie, cardiologie) rassemblant 107 étudiants.

Il est prévu de d'organiser d'autres soirées en 2018 : reconduction de certaines spécialités, nouvelles spécialités cliniques, et spécialités chirurgicales en partenariat avec la commission Anesthésistes, obstétriciens et chirurgiens.

- **Développement de sessions découverte au sein des cabinets libéraux : « deux jours en libéral »**

La commission spécialistes à exercice mixte a expérimenté pendant l'été 2017 un dispositif permettant aux externes de Paris VI (partenariat avec l'association des référents des externes) ayant passé les épreuves classantes nationales, et en attente des résultats, de découvrir l'activité en libéral via un stage de courte durée au sein de cabinets de médecins libéraux. Pour ce faire, les médecins spécialistes libéraux installés en Ile de France ont été informés du projet et sollicités pour y participer, par mail et via une newsletter ; 87 médecins étaient ainsi volontaires. 28 externes ont ainsi pu bénéficier d'une découverte de l'exercice libéral, avec 34 sessions réalisées, dans 14 spécialités. Les évaluations se sont révélées très positives, aussi du point de vue des externes que de celui des médecins. Aussi, ce dispositif va être pérennisé dès début 2018 et étendu à l'ensemble des externes franciliens en D2, D3 et D4 qui en feront la demande, via un partenariat avec les associations des référents des externes.

2.1.4 Développement des terrains de stage ambulatoire

A) Pour la spécialité de médecine générale

Le développement des terrains de stage en ambulatoire est une priorité pour la commission spécialistes de médecine générale. Toutefois, avant de mettre œuvre de nouvelles actions de sensibilisation et de recrutement de maîtres de stage, la commission souhaite disposer de données précises quant à l'état des lieux actuel et aux besoins. Ces informations ont été demandées à l'ARS qui les a transmises en toute fin d'année.

Néanmoins, l'URPS a contribué à l'organisation par le Département de Seine-et-Marne et le Collège National des Généralistes Enseignants d'une session de formation à la maîtrise de stage au mois de septembre à Champs-sur-Marne. 20 médecins généralistes ont participé à cette formation, dont 16 exerçant en Seine-et-Marne et 4 dans le Val-de-Marne.

Une évaluation de cette formation sera réalisée en début d'année 2018 pour mesurer la proportion de praticiens qui accueillent effectivement des étudiants et internes à l'issue de ces formations, et comprendre les motifs de non-accueil le cas échéant.

B) Pour les autres spécialités

Le développement de terrain de stage en ambulatoire pour les spécialités autres que la médecine générale est une priorité de la commission spécialistes à exercice mixte, qui a entrepris une réflexion sur une modélisation méthodologique en faveur du développement de stages libéraux pour des spécialités autre que la pédiatrie pour laquelle des stage en pédiatrie ambulatoire **sont désormais** agréés et proposés aux choix des internes.

2.1.5 Comité Régional d'Ile-de-France de l'Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS)

L'URPS médecins participe au Comité Régional de l'ONDPS organisé par l'ARS d'Ile-de-France qui s'est réuni une fois en 2017. L'ordre du jour portait sur les propositions de Numérus Clausus pour la période 2018-2022 pour les spécialités suivantes : médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique, ainsi que sur la proposition pluriannuelle de postes à l'internat d'odontologie.

2.2. ORGANISATION ET REDYNAMISATION DE L'OFFRE DE SOINS

Le Projet Régional de Santé 2 (PRS2)

La loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé a modifié l'organisation du Projet Régional de Santé (PRS). Le nouveau PRS constitue l'unique schéma de santé de la région et sera mis en place à partir d'avril 2018 pour une durée de 10 ans.

Trois documents constituent le PRS :

- **Le cadre d'orientation stratégique (COS)**, qui détermine les objectifs stratégiques de l'ARS et les résultats attendus à 10 ans, en lien avec la stratégie nationale de santé, pour améliorer l'état de santé de la population francilienne et lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé dans la région.
- **Le schéma régional de santé (SRS)** est établi sur la base d'une évaluation des besoins et de l'offre de santé. Il détermine des prévisions d'évolution et des objectifs opérationnels, déclinant les objectifs stratégiques du COS, pour l'ensemble de l'offre de soins et de services de santé, y compris en matière de prévention, promotion de la santé et accompagnement médico-social. Il a une durée de 5 ans.
- **Le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS)** est une déclinaison spécifique du SRS en vue de faciliter l'accès et l'égalité au système de santé dans sa globalité et d'améliorer la cohérence dans le parcours des personnes les plus démunies.

L'URPS médecins est représenté au sein des 18 COPIL dédiés au PRS2. Les travaux de ces COPIL ont portés, en 2017, à la préparation du PRS2.

Rappel du calendrier

- 30 juin 2016 : Bilan du SROS PRS1
- Entre septembre 2016 et juin 2017 : Début d'écriture du nouveau SROS PRS 2 (1 seul schéma régional : ambulatoire, hospitalier, médico-social, prévention, ORSAN (avant = 3 schémas différents = hospitalier, ambulatoire, médico-social ; pour 5 ans)
- Entre mai et décembre 2016 : En parallèle, écriture du COS (cadre d'orientation stratégique) – durée 10 ans (avant = 5 ans)
- 31 décembre 2017 : Publication du SROS PRS 2
- Du 22 mars au 22 juin 2018 : consultation publique du PRS 2

2.2.2. Participation au Comité d'instruction du Fonds d'intervention Régional (FIR)

Quatre représentants des médecins libéraux, les Docteurs Marc BAILLARGEAT, François BONNAUD, Alain LECLERC et Marc SYLVESTRE (deux titulaires, deux suppléants) siègent au Comité d'instruction du FIR qui se réunit pour examiner les demandes de financement de projets soumis par des réseaux, des maisons de santé pluri-professionnelles et des centres de santé. Le comité donne un avis technique pour les demandes de subvention soumises à l'ARS de la région.

En 2017, le comité FIR s'est réuni à 5 reprises.

2.2.3. Commissions semestrielles de répartition des postes d'internes

L'URPS médecins d'Ile-de-France siège au sein des commissions semestrielles de répartition des postes d'internes ouverts aux choix. L'Agence régionale de santé d'Ile-de-France organise cette commission deux fois par an. Elle se compose des représentants des doyens, des coordonnateurs universitaires, des internes, des établissements de santé et des présidents de conférence médicale d'établissement.

Les Docteurs GIGNAC et DE ROCHAMBEAU assistent aux commissions de répartition des spécialités chirurgicales. Les Docteurs GOMBEAUD et RENARD assistent aux commissions de répartition des spécialités médicales. Les Docteurs BONNAUD et SIAVELLIS assistent aux commissions de répartition des postes d'internes de médecine générale.

2.2.4. Le Comité de pilotage CPOM : Contractualisation avec les établissements

Les coordonnateurs des commissions des médecins spécialistes à exercice mixte et AOC, en lien avec la conférence régionale des présidents de CME, ont participé aux trois réunions du comité de pilotage organisées par l'ARS Ile-de-France. La participation aux travaux de ce comité a permis d'élaborer un guide méthodologique d'élaboration et de suivi des CPOM qui intègre les médecins et les présidents de CME au processus de négociations.

2.2.5. Diagnostic et animation de territoires

A) Qu'est-ce qu'un diagnostic de l'offre de soins ?

Le diagnostic local fournit aux élus et professionnels de santé des éléments précis, organisés et concrets sur l'offre de soins et le recours aux soins dans un territoire ciblé.

Les objectifs sont de partager entre les élus locaux et les professionnels de santé en exercice le constat actuel et à venir, et à conduire la collectivité et les professionnels de santé à élaborer ensemble les solutions garantissant l'accès aux soins des habitants du territoire et la qualité des conditions d'exercice des professionnels libéraux. Ces solutions peuvent prendre la forme d'un ou plusieurs noyaux de professionnels de santé prêts à s'investir dans la mise en œuvre de solutions locales.

B) La méthodologie et les étapes

1. Etat des lieux de l'offre de soins et du niveau de consommation de soins dans la commune : collecte, traitement et analyse de données
2. Confrontation des données aux acteurs de terrain (enquête auprès des professionnels de santé en exercice dans la commune)
3. Restitution du diagnostic au Maire et présentation au Conseil Municipal
4. Partage du diagnostic avec l'ensemble des professionnels de santé
5. Rédaction du volet préconisations/recommandations
6. Accompagnement à l'émergence des projets locaux (fédération des acteurs, rédaction des pré-projets)

En 2017, l'ARS a signé un protocole avec l'URPS médecins pour développer cette activité. Cette action vise à encourager les maires d'Ile-de-France à effectuer ce diagnostic et à mener des actions pour favoriser la création de maison médicale et favoriser l'installation de nouveaux professionnels.

Les diagnostics réalisés en 2017 :

- Seine et Marne : Dammarie les Lys
- Yvelines : Poissy – CC Cœur d'Yvelines – Aubergenville
- Hauts-de-Seine : Chaville
- Seine-Saint-Denis : Pavillon-sous-Bois

C) Elaboration de dossier d'aide au financement

Les différents dossiers d'aide au financement

5 types de dossier d'aide au financement sont possibles et correspondent à des financements bien précis :

- Demande de subvention au titre du FIR : Etude de faisabilité
- Demande de subvention au titre du FIR : Aide au démarrage maison de santé
- Dossier « soutien au fonctionnement et à l'investissement de structures d'exercice collectif »
- Dossier Région
- Dossier « Nouveau Mode de Rémunération : ACI »

Les équipes de l'URPS sont au service des médecins libéraux pour les accompagner dans la rédaction et le dépôt de ces dossiers.

2.2.6. Projet de santé libéral « par et pour les médecins libéraux »

La volonté des pouvoirs publics de développer les MSP répond à un cahier des charges sur lequel l'ARS impose l'écriture d'un projet de santé. Ce projet de santé, très administratif, est orienté par l'ARS.

Lors de la précédente mandature, trois cabinets de groupe avaient été accompagnés à titre expérimental dans l'écriture de leur projet de santé libéral, avec un cheminement inverse de celui de l'ARS, c'est-à-dire en partant des compétences de l'équipe médicale.

Ce travail avait démontré l'intérêt pour un cabinet médical de rédiger un projet de santé : le projet structure une équipe, il permet d'avoir une meilleure compréhension sur le positionnement du cabinet dans son environnement, et c'est un document utile dans le cadre d'une politique de recrutement interne.

La Commission Coordination et Territoires a donc souhaité poursuivre la démarche en proposant aux médecins libéraux un guide leur permettant d'élaborer leur projet de santé. Elaboré fin 2016, il a été imprimé en 2017 et sera envoyé début 2018 à tous les médecins libéraux d'Ile-de-France (soit 23 000 médecins) accompagné de la lettre de l'union. Il a également été décidé de transmettre le guide lors des permanences locales d'aide à l'installation, lors des événements jeunes médecins ou encore de le fournir sur simple demande.

2.2.7. Structuration de la permanence des soins ambulatoires (PDSA)

Depuis 2011, l'URPS médecins s'est particulièrement investie avec l'ARS Ile-de-France dans l'élaboration de l'organisation régionale de la permanence des soins ambulatoires. L'URPS poursuit une politique manifestant la volonté des médecins libéraux de participer pleinement à la régulation aux horaires de la PDSA et à la gouvernance du dispositif, et s'attache à être le relais et l'intermédiaire entre l'ensemble des membres des bureaux des associations départementales des médecins libéraux pour la régulation médicale et les diverses instances participant à la PDSA en Ile-de-France. En 2017, les échanges avec ces membres, réalisés lors de deux réunions de travail régionales et de contacts réguliers, ont notamment permis d'unifier les modalités de fonctionnement des associations, de partager les informations relatives au dispositif de PDSA et aux problématiques locales.

Le comité de pilotage régional s'est réuni 2 fois en 2017. Y participent notamment les représentants du SAMU, de l'Ordre et de l'ARS. Ces réunions permettent d'échanger sur les mesures engagées pour l'évaluation du dispositif, l'organisation et le rôle des acteurs, la sécurisation de paiement des gardes, le développement du système d'information spécifique, la communication auprès du public et les nouveaux projets de PDSA.

L'URPS médecins a participé en 2017 à la formation de médecins libéraux régulateurs dans les centres 15, au travers d'un CPOM (cf. ci-dessous).

2.2.8. CPOM URPS / ARS : Formation initiale et continue à la régulation médicale libérale

La Permanence des soins ambulatoires repose en partie sur la mobilisation des médecins libéraux pour assurer la régulation médicale.

Pour maintenir une réponse de qualité et homogénéiser les pratiques sur la région, l'URPS a souhaité poursuivre les actions de formation à destination des régulateurs libéraux, engagées dès 2015, par la mise en place de demi-journées de groupe d'échanges de pratiques, et en proposant aux médecins qui le souhaitent de découvrir la régulation sur une demi-journée, auprès d'un confrère régulateur (double écoute et présentation du dispositif).

8 sessions d'échanges de pratique ont été organisées, réunissant 117 médecins tous départements confondus.

4 médecins ont bénéficié de la découverte « régulation ».

2.2.9. Le Comité de pilotage de la permanence des soins en établissement de santé (PDSES)

Depuis février 2012, une nouvelle organisation pour l'accomplissement de la mission de service public de permanence des soins en établissement se construit en Ile-de-France sous l'égide de l'ARS.

L'URPS médecins participe au comité de pilotage régional PDSES afin de veiller à l'équité de traitement entre établissements de santé et aux conditions d'exercice des médecins. En 2017, des représentants du bureau URPS, des commissions AOC et spécialistes à exercice mixte ont assisté aux COFIL des 26 avril, 12 juillet et 4 octobre, au cours desquels a été discutée l'évolution du volet PDSES dans le PRS 2 et notamment la réorganisation des lignes de garde pour les spécialités de chirurgie orthopédique et viscérale (suppression et mutualisation entre établissement).

2.2.10. Le comité régional GHT (groupements hospitaliers de territoire)

L'URPS participe au comité régional GHT, qui s'est réuni une fois en 2017 (30 mai), afin de faire un point d'étape sur la mise en œuvre opérationnelle : périmètre, projets médicaux partagés, articulation avec les partenaires (dont les libéraux), CPOM, etc.

Au moment de cette réunion, les modalités de coopération éventuelle avec les professionnels de santé libéraux n'étaient pas précisées.

REDYNAMISATION DE L'OFFRE DE SOINS AMBULATOIRES

Protocole URPS / ARS – Annexe 5 - Assistance aux cabinets fragilisés

Cette mission d'assistance a pour objet de donner aux cabinets fragilisés les meilleures chances de réussir la transition entre une situation actuelle délicate et un fonctionnement stable et pérenne.

Il est proposé à ces cabinets un accompagnement personnalisé comprenant un soutien technique et méthodologique suivi le cas échéant d'une assistance financière.

L'objectif est de faire en sorte que le cabinet parvienne à séduire plus facilement de nouveaux entrants. Pour cela, il faut souvent reconstruire au sein de l'ensemble humain complexe que constitue chaque cabinet une dynamique collective. Trois grands thèmes sont abordés lors de la mission : les questions financières, les questions juridiques et les questions relationnelles.

Parmi les travaux qui peuvent être mise en œuvre figurent :

- La réalisation d'un benchmark du cabinet (en se basant sur l'étude économique réalisée en 2014 auprès de 30 cabinets de groupe d'Ile-de-France)
- Un Audit des comptes et un audit juridique

- La réalisation de budgets prévisionnels de la SCM et si besoin de la SCI
- Un audit relationnel (après entretien avec l'ensemble des membres du cabinet)
- La conduite de négociations visant à obtenir un consensus sur les mesures à prendre
- La rédaction de statuts, règlement intérieur et éventuellement pacte d'actionnaire
- Des demandes de financement auprès des partenaires publics

En 2017, 7 missions ont été lancés :

Liste des cabinets bénéficiaires

Dép.	Ville	Nom du cabinet	Nombre	Début	Commentaire
77	Le Mée	Balint	10	10.2017	Convention avec l'ARS (138 K€)
77	Le Mée	Hippocrate	18	12.2017	
95	Beaumont	Maison Spécialistes	13	10.2017	
75	Paris	Villemain	10	11.2017	
78	Mantes la jolie	Groupe de Spécialistes	14	11.2017	
91	Massy	Gabriel Péri	12	11.2017	
93	Villepinte	Vivaldi	9	12.2017	

Protocole URPS / ARS – Annexe 8 – Accompagnement à la conduite du changement

L'URPS est intervenue auprès de nombreux groupes libéraux et collectivités locales pour soutenir ingénierie de projet l'émergence de structures libérales d'exercice collectif, répondant ou non au cahier des charges des Maisons de Santé Pluridisciplinaires. Ces accompagnements pourront être valorisés auprès de l'Agence Régionale de Santé, au titre de l'annexe 8 du protocole du 6 juillet « Accompagnement à la conduite du changement ».

Ces accompagnements peuvent porter, selon les cas, sur tout ou partie des points suivants

- Mobilisation, pour le compte d'une collectivité locale, des professionnels de santé du territoire autour d'un projet d'exercice de groupe
- Définition et mise en œuvre d'une méthodologie de conduite de projet
- Articulation entre le groupe de professionnels de santé et les partenaires : collectivité locale, ARS, CPAM, Région, Département, ...

- Appui à la définition et à la rédaction d'un projet de santé (diagnostic local des besoins et de l'offre de soins, analyse des compétences de l'équipe, axes de santé, etc.)
- Constitution et dépôt d'associations loi 1901 regroupant les porteurs de projet
- Appui au dépôt de dossiers de Fonds d'Intervention Régional, pour financer des études d'ingénierie ou des équipements collectifs
- Définition et formalisation des besoins architecturaux
- Appui à la recherche de solutions foncières et immobilières, en lien avec les collectivités locales, des bailleurs sociaux, des promoteurs privés
- Appuis juridiques pour la constitution des sociétés porteuses, la rédaction des baux
- Appui au choix d'un système d'information
- Définition d'un budget prévisionnel, de modèles de répartition des charges
- Appui au dépôt de dossier d'Accord Conventionnel Interprofessionnel
- Constitution et dépôt des dossiers de subvention immobilière (Etat, Région, Départements, ARS, Fonds Européens)
- Appui au suivi de chantier
- ...

En 2017, plus d'un trentaine de projets ont été accompagnés.

Protocole URPS / ARS – Annexe 9 – Structuration territoriale : Association Plateforme Territoriale d'Appui

L'URPS met en place des plateformes territoriales d'appui en s'appuyant sur les conclusions de l'enquête « prise en charge des patients complexes : quels besoins pour les médecins libéraux ? » de l'URPS de janvier 2017, sur le décret du 6 juillet 2016 et l'annexe 9 du protocole ARS URPS « structuration territoriale » dans l'axe « soutien aux dispositifs pour l'exercice coordonné ».

Après avoir partagé les constats et les objectifs, l'URPS et l'ARS valident en octobre un modèle commun d'APTA départementales, associations caractérisées par une gouvernance à majorité libérale et une intégration forte des composantes (établissements publics et privés, autres professionnels de santé médicaux, réseaux, MAIA, CLIC, réseaux, MDPH, SSIAD ...). Le calendrier de déploiement, les modalités de suivi et le budget sont en cours de discussion avec l'ARS.

Une présentation du protocole et un échange sur la mise en place des PTA s'effectue à l'automne avec les 8 directions départementales de l'ARS.

Les 2 premières APTA, 78 et 93, sont créés en décembre 2017 au cours de 2 réunions d'échanges avec des médecins libéraux et des représentants de différentes composantes. Ces réunions permettent de valider les besoins et la pertinence de l'outil proposé : numéro d'appel unique, création d'un répertoire opérationnel des ressources, intégration dans l'espace de santé numérique régional.

2.3. ANALYSE ET ETUDES RELATIVES AU SYSTEME DE SANTE, A L'EXERCICE LIBERAL DE LA MEDECINE, A L'EVALUATION DES BESOINS MEDICAUX

Enquête et séminaire : « Comment aider localement les médecins libéraux dans la prise en charge de leurs patients complexes ? »

La Commission Coordination et Territoires de l'URPS Médecins libéraux Ile-de-France a réalisé fin 2016 une enquête relative à la prise en charge complexe des patients. Cette enquête quantitative, menée auprès des médecins franciliens, a permis de réaliser un état des lieux des dispositifs existants et de qualifier l'aide dont les médecins libéraux ont besoin.

Les résultats de l'enquête ont ensuite fait l'objet d'une conférence de presse le 30 mars.

Ils ont également été présentés lors du séminaire « Retours d'expériences : initiatives libérales de coordination locale » qui s'est déroulé le 18 Mars 2017. Lors de cette matinée, plusieurs intervenants à l'initiative de coordination locale sont intervenus et ont présenté leur projet.

Diagnostic de territoire : parcours de soins avec approche thématique (oncologie)

La Commission Coordination et Territoires souhaite travailler sur la réalisation d'un diagnostic de territoire avec approche thématique, en l'occurrence, l'oncologie. Ce diagnostic permettra, sur un territoire défini, de retracer et décrire le parcours des patients en oncologie, d'identifier le rôle des médecins libéraux et l'articulation entre les médecins généralistes et autres spécialistes et d'identifier les problèmes éventuels dans la prise en charge. La méthodologie de l'enquête a été initiée sur 2017, pour une réalisation en 2018.

La prise de RDV en ligne : une étude de marché & une charte en cours de rédaction

Face à une offre pléthorique (plus de 50 solutions recensées en France à ce jour), la commission pratique libérale a mené une étude de marché afin d'offrir aux médecins les moyens de décoder cette offre foisonnante. Une quinzaine d'outils de prise de rendez-vous en ligne ont été étudiés, en s'appuyant sur des entretiens avec les éditeurs, des démonstrations et tests des solutions, des entretiens avec des médecins utilisateurs, une analyse des contrats proposés aux médecins. L'étude a été fortement médiatisée par la presse professionnelle et demandée par de nombreux acteurs institutionnels. Elle a soulevé aussi d'autres questions concernant la politique de gestion des données à caractère personnel.

C'est pourquoi la commission pratique libérale a décidé de créer une charte de confiance à destination des plates formes de RDV médicaux, avec aide d'un avocat spécialisé dans la protection des données personnelles. L'utilisation d'une Plateforme de prise de rendez-vous en ligne doit être compatible avec l'ensemble des règles juridiques applicables et s'opérer dans le respect de la déontologie médicale afin de protéger les patients et veiller à

garantir les valeurs de l'exercice de la profession de médecin. Cette charte, à signer par les plateformes, comporte plusieurs chapitres contenant les principes et bonnes pratiques avec un focus sur les modalités de contractualisation et un chapitre détaillé sur la protection des données à caractère personnel. Elle sera publiée début 2018, ce qui coïncide avec la sortie sur le futur règlement européen sur la protection des données personnelles.

Enquête sur les visites à domicile

La Commission médecine libérale et santé publique de l'URPS Médecins Ile-de-France a mené en 2017 une étude sur les visites à domicile. Cette étude, comportait deux volets :

- Une enquête quantitative sur les visites à domicile, intitulée : « Le médecin libéral au domicile du patient : un enjeu de santé publique ? » a été menée au premier trimestre 2017. Elle avait pour objectif de dresser un bilan et d'étudier les perspectives des visites à domicile par les médecins libéraux. Elle ciblait les médecins généralistes (hors SOS médecins), les pédiatres, les cardiologues, les rhumatologues et les gériatres libéraux d'Ile-de-France effectuant des visites à domicile, soit environ 11 300 médecins. Les résultats de cette étude ont été présentés à la Commission le 28 février 2017 et ont fait l'objet d'un communiqué de presse (commun à une étude menée par Commission spécialistes de médecine générale) diffusé le 21 septembre 2017.
- Une étude de l'évolution statistique des visites à domicile sur les dix dernières années et les cinq années à venir a été initiée. En juin 2016, l'URPS a déposé une demande d'extraction de données du SNIIRAM auprès de l'Institut des Données de Santé (IDS). Ceci, afin de disposer de données sur les actes côtés en visite par des médecins libéraux (toutes spécialités en isolant les actes réalisés par les urgentistes libéraux) en Ile-de-France avec un tri par type d'actes, par effecteurs, par bénéficiaires et par territoires. La demande a été acceptée en novembre 2016 mais la mise à disposition effective des données tarde à nous parvenir. Nous devrions toutefois pouvoir en disposer au 1^{er} trimestre 2018, et être en capacité ainsi de les analyser de les rapprocher des résultats de l'enquête quantitative menée en 2016.

Enquête auprès des médecins généralistes de 60 et plus

La commission spécialistes de médecine générale souhaite mener une enquête quantitative auprès des médecins généralistes de 60 ans et plus en exercice avec pour objectif principal de démontrer que l'activité des médecins généralistes de 60 ans et plus permet de pallier la carence démographique, et pour objectifs secondaires de : quantifier et décrire ces médecins, décrire leur activité professionnelle, déterminer les raisons de la poursuite éventuelle de leur activité, connaître l'évolution de leur exercice dans les 5/10 ans à venir. Pour se faire, un prestataire a été choisi en 2017, après diffusion d'un appel d'offres. L'enquête sera réalisée en 2018.

Antibiotiques : étude des perceptions et des pratiques chez les patients des cabinets libéraux

Plusieurs études s'intéressent à la prescription d'antibiotiques du point de vue des médecins, mais peu interrogent le point de vue des patients. La Commission Médecine libérale et santé publique de l'URPS Médecins Ile-de-France a donc souhaité travailler sur les représentations et les pratiques des patients vis-à-vis des antibiotiques. Dans un premier temps, une étude de faisabilité auprès d'une trentaine de patients a été réalisée entre mai et août 2017. Cette étude semi-qualitative interrogeait, dans les salles d'attente, les patients sur leur prise d'antibiotiques depuis un an. Elle axait les questions autour de la prescription d'antibiotiques :

- Est-elle effectuée par un médecin ?
- A la demande du patient ou à l'initiative du médecin ?
- Pour quel motif ?
- Le patient respecte-t-il les doses prescrites et la durée du traitement ?
- Prend-il connaissance de la notice ?
- Le médecin fournit-il des explication concernant la prescription et éventuellement la non prescription d'antibiotiques ?
- Comment le patient comprend-il ces explications ?

La dernière partie du questionnaire consistait en une question ouverte s'attachant à connaître la perception des antibiotiques par le patient : « Les antibiotiques pour vous c'est quoi ? ».

Les résultats de cette étude ont démontré que les patients suivent généralement les prescriptions (doses et durée du traitement). Les enquêteurs n'ont relevés que peu de cas d'automédication. En général, les patients ne lisent pas la notice.

A la question ouverte « Les antibiotiques c'est quoi pour vous ? », on constate que la définition reste floue pour une grande partie des patients.

A noter qu'un patient évoquait le sujet de l'antibiorésistance.

La Commission souhaite poursuivre cette étude en 2018, en interrogeant un plus grand nombre de patients.

Enquête auprès des médecins exerçant en établissements de santé

La commission Spécialistes à Exercice Mixte a mené en mars 2017 une enquête quantitative auprès des médecins libéraux exerçant en établissements en Ile-de-France, afin de mieux connaître la nature du lien juridique et financier qu'ils ont avec les établissements privés dans lesquels ils exercent et leur perception de l'avenir au sein de ces mêmes établissements.

Les résultats de cette enquête soulève plusieurs points : les praticiens en dessous de 50 ans, en répondant peu au questionnaire, semblent ne pas avoir pris conscience du danger que les décisions des différents gouvernements vont faire peser sur leur exercice ; un grand nombre de médecins libéraux exerçant en établissements méconnaissent le regroupement des hôpitaux publics en groupement hospitalier de territoire et

les conséquences de la concentration des établissements privés en de grands groupes financiers sur leur avenir dans leur exercice libéral, tant dans le fonctionnement que sur le plan financier.

La commission souhaite communiquer davantage auprès des jeunes praticiens sur les points de vigilance à adopter avant d'exercer en libéral dans un établissement de santé.

Réflexion sur la prise en charge des AVC par les médecins libéraux

La commission Spécialistes à Exercice Mixte a souhaité s'intéresser à la place de la médecine libérale dans la prise en charge des AVC, et plus spécifiquement des AIT, afin de valoriser les ressources de la médecine libérale, déterminer la faisabilité d'une prise en charge par les libéraux et modéliser le parcours de soins du patient, inclure un volet médecine libérale dans le plan national AIT/AVC. Pour se faire, elle a organisé en mars 2017 un focus group, avec la participation de la commission spécialistes de médecine générale. Les résultats de cette étude qualitative ont été ensuite communiqués à l'ARS. Le travail de réflexion se poursuivra en 2018, en collaboration avec l'ARS.

Chirurgie ambulatoire

- La commission Anesthésistes, Chirurgiens et Obstétriciens a fait l'acquisition en 2017 des données de l'étude réalisée par le cabinet SALAMANTI sur les coûts de la chirurgie ambulatoire. Les résultats concernant l'Île de France seront communiqués via un colloque organisé en janvier 2018.
- La commission Anesthésistes, Chirurgiens et Obstétriciens a fait l'acquisition auprès de l'ISPL de données concernant les actes pratiqués en chirurgie ambulatoire pour 2011, 2013 et 2014, sous forme de tableaux de bord, décrivant les pratiques en ambulatoire des établissements concurrents, pour les GHS les plus courants, par geste marqueurs, selon la spécialité du médecin, en 2011, 2013 et 2014. Les chirurgiens libéraux seront informés début 2018 de la mise à disposition de ces données pour leur territoire, sur demande.

Mortalité maternelle en Ile de France

Suite à l'enquête réalisée en 2013 sur la mortalité maternelle en Ile de France dans les différents territoires de santé (départements), selon le lieu d'enregistrement (département de l'établissement de santé) et le domicile des femmes (département de résidence), la commission Anesthésistes, Chirurgiens et Obstétriciens a décidé de poursuivre le partenariat avec l'INSERM, afin de modéliser les types d'organisation des parcours de prise en charge au sein des maternités franciliennes (4 modèles à minima, 2 dans le public et 2 dans le privé). Ce travail sera réalisé sur 4 ans, de 2017 à 2020.

Enquête « Etre MEP en 2017, c'est quoi ? »

Le groupe de travail « Médecins à Exercice Particulier » est coordonné par le Docteur Daniel SCIMECA.

Dans les années 1970, la CNAMTS décide de nommer «MEP» (Médecin à Exercice Particulier) les omnipraticiens/spécialistes ayant un mode de diagnostic et/ou thérapeutique différent des omnipraticiens «traditionnels». En 2014, la CNAMTS dénombre 60 900 omnipraticiens libéraux en France dont 7 200 MEP (12%). La variété de ces pratiques rend souvent difficile leur recensement et leur classification dans une typologie permettant de les homogénéiser.

Le groupe MEP de l'URPS médecins Ile-de-France a réalisé au dernier trimestre 2016 une étude, intitulée « Quel médecin généraliste êtes-vous ? ». Cette étude, qui interrogeait 9 191 médecins généralistes libéraux franciliens, avait pour objectif d'identifier les pratiques et les perceptions de l'ensemble des médecins généralistes afin de cerner la notion de MEP en Ile-de-France aujourd'hui.

Les résultats de cette étude, présentés au premier trimestre 2017, ont révélés une dilution de la notion de MEP, avec 82% des répondants qui pensent que le terme MEP n'est pas approprié à leur pratique. Les outils thérapeutiques utilisés sont intégrés dans l'exercice de la médecine générale « classique ». Ces outils constituent des pratiques qui ne se substituent pas à l'exercice des médecins généralistes mais qui apportent des compétences supplémentaires.

Afin d'affiner cet état des lieux, le groupe MEP de l'URPS médecins a souhaité réaliser une enquête qualitative, sous la forme d'un focus group, constitué d'une dizaine de médecins, afin de répondre à la question suivante : Etre MEP en 2017, c'est quoi ?

L'enquête, lancée en septembre 2017, visait à affiner le panorama des MEP franciliens, initié avec l'étude de 2016, afin de répondre à la question suivante : Etre MEP en 2017, c'est quoi ? (définition de l'exercice, de la pratique des médecins : file active, médecin de premier recours, PDS, travail en réseau de soins, médecin traitant...).

Deux réunions du focus group ont été réalisés les 28 novembre et 12 décembre 2017. Les résultats de l'étude seront présentés au groupe MEP au premier trimestre 2018.

Etude sur le rôle des médecins généralistes libéraux dans la prise en charge de la souffrance psychique au travail

Les problématiques liées aux maladies induites directement ou indirectement par l'organisation des entreprises et les relations au travail prennent au quotidien une importance croissante. Les médecins généralistes libéraux voient ainsi de plus en plus de patients dans leurs cabinets invoquant des souffrances liées à l'environnement professionnel. Aussi, la commission spécialistes de médecine générale de l'URPS a réalisé une étude qualitative, auprès de médecins généralistes, pour recueillir des éléments sur les thèmes suivants : la souffrance au travail des patients, la prise en charge des patients, les évolutions et les attentes des médecins, la souffrance morale en tant que soignant. L'étude a été réalisée avec un prestataire sélectionné à l'issue d'un appel d'offres ; 2 focus group ont été organisés, les 5 et 7 septembre 2017, avec respectivement 8 et 7 médecins généralistes. Les informations recueillies ont été communiquées à l'occasion du colloque « Regards croisés sur la souffrance au travail » prévu le 3 octobre.

Colloque «Regards croisés sur la souffrance au travail »

Le groupe santé mentale, qui réunit les élus psychiatres de l'URPS, a poursuivi en 2017 ses travaux sur la souffrance au travail. Les médecins libéraux s'inquiètent en effet de l'augmentation significative des consultations pour souffrance au travail face auxquelles ils se sentent souvent démunis.

S'appuyant sur le rapport « Souffrance au travail : rôle des psychiatres libéraux » rédigé en 2016 à la suite d'entretiens et focus groups menés auprès de 44 psychiatres, un colloque pluridisciplinaire a été organisé le 3 octobre 2017 à Paris en partenariat avec la commission de médecine générale.

Intitulé «Regards croisés sur la souffrance au travail », le colloque a réuni une centaine de médecins et un large panel d'experts représentant toutes les parties prenantes : l'employeur (employeur et DRH), la médecine du travail, l'assurance maladie, la loi et bien sûr le patient.

Le colloque a bénéficié d'une captation vidéo des interventions et a fait l'objet d'actes écrits afin d'en faciliter la communication auprès du plus grand nombre.

Enquête sur le devenir des conseils délivrés en régulation libérale aux horaires de la PDSA

Le groupe de travail dédié à la PDSA a réalisé cette année une étude sur le « Devenir des conseils délivrés par les régulateurs libéraux, sur les centres de réception et de régulation des appels, en Ile de France, aux horaires de la permanence des soins », qui avait pour objectif principal de mesurer le suivi du conseil délivré en régulation médicale libérale. Cette étude a été mise en œuvre sur les 8 départements franciliens. Les données recueillies sont en cours de traitement.

Enquête « Pratiques tarifaires des médecins libéraux en Ile-de-France »

Pour le compte des médecins libéraux d'Ile-de-France, l'ISPL réalise un travail de création de tableaux dynamiques reprenant 4 axes :

- Montant et taux de dépassement
- Pourcentage d'actes à tarifs opposables
- Suivi des 30 actes les plus coûteux, les plus fréquents, les plus forts dépassements (montant et taux)
- Tranches de dépassement par spécialité

Le tout avec une sélection possible par :

- Département
- Secteur conventionnel avec intégration du CAS
- Spécialité
- Type d'exercice

Ce travail sera mis à jour tous les deux ans.

2.4. PREVENTION ET ACTIONS DE SANTE PUBLIQUE

Activité Physique Adaptée

La loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé propose une avancée majeure à travers l'article 144 qui stipule « dans le cadre du parcours de soins des patients atteints d'une affection de longue durée, le médecin traitant peut prescrire une activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient. ». Pour anticiper la sortie de l'instruction ministérielle du 3 mars 2017, la Commission médecine libérale et santé publique a décidé de travailler sur ce sujet.

Les enjeux pour les médecins libéraux sont les suivants :

- Pouvoir offrir à l'ensemble des franciliens un égal accès au dispositif d'Activité Physique Adaptée (APA) en permettant à chaque médecin d'être en capacité de prescrire une APA médicalement justifiée aux ALD (étendu aux obèses et aux hypertendus).
- Obtenir des garanties quant à la sécurité du dispositif avec un parcours santé du patient qui soit adapté à son état avec un suivi médical continu.

La Commission a participé aux groupes de travail organisés par la DRJSCS et l'ARS en mai et juin 2017, pour la mise en place du plan régional sport santé bien-être, et notamment pour le volet dédié à la prescription d'APA par les médecins libéraux.

Rencontre avec les représentants des associations de patients sur l'autisme et les TDAH

Une rencontre a eu lieu en 2016 avec les représentants des associations de patients TDAH France et Autisme France.

Le constat est partagé entre les médecins libéraux et les associations de patients : les médecins libéraux sont confrontés à ces pathologies dans leur exercice quotidien mais manquent de formation et ne savent pas vers qui adresser leurs patients car les structures médico-sociales adéquates sont débordées (18 mois d'attente en moyenne). On constate donc un gros retard actuellement en France pour le repérage, le diagnostic et la prise en charge de ces pathologies. Aucune action n'a été engagée mais la commission poursuit sa réflexion sur la manière de travailler avec ces associations de patients.

Education Thérapeutique du Patient

L'ETP, telle qu'elle existe actuellement sur le plan réglementaire (formats de programmes), est difficile à mettre en place en libéral (unité de lieu, unité d'équipe pluri-professionnelle, séances collectives). C'est pourquoi l'ARS et l'URPS ont souhaité la création d'un modèle alternatif afin de développer l'ETP en ville. Un protocole de travail entre l'ARS et l'URPS a été signé le 6 juillet dernier. L'annexe 10 de ce protocole mentionne la mise en place d'un dispositif d'ETP en ville pour les médecins libéraux.

L'objectif du projet est expérimenter la mise en place et le déploiement de programmes d'ETP adaptés aux médecins libéraux.

4 COPIL ont été organisés entre septembre et décembre 2017 : le 28/09/17 ; le 19/10/17 ; le 23/11/17 et le 19/12/17. Ces premières réunions ont essentiellement portées sur la méthodologie du projet. La composition du COPIL était la suivante : URPS, ARS, Assurance Maladie, Pôle ressources ETP.

Diabète

L'URPS Médecins a donné en juin 2016 son accord de principe pour travailler avec l'URPS infirmiers en partenariat sur un projet de dépistage du diabète au domicile des patients par les infirmiers libéraux. Ce projet s'appuierait sur l'utilisation de la grille Findrisk pour repérer les conduites à risques. Si de telles conduites sont détectées, l'infirmier libéral enverrait le patient chez le médecin traitant. L'expérimentation aurait lieu dans les trois départements franciliens ayant un taux de prévalence du diabète élevé : la Seine-et-Marne, la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise.

2.5 E-SANTE

Lancement du lab' URPS : la rencontre entre start-up et médecins libéraux

Face à l'explosion des applications smartphones et autres objets connectés liés à la santé, destinés aux médecins et au grand public, la commission nouvelles technologies de l'URPS médecins libéraux Ile-de-France a souhaité créer un lieu d'échanges entre médecins libéraux et entreprises innovantes de l'e-santé : le Lab'URPS.

Le Lab'URPS permet d'exposer aux start-ups invitées les spécificités de l'exercice libéral.

Pour mettre en place le Lab'URPS, l'URPS médecins libéraux Ile-de-France a noué un partenariat avec l'association France eHealthTech, qui réunit plus de 140 start-ups en santé numérique, afin d'établir un programme annuel de rencontres.

2 lab ont eu lieu en 2017 :

- 1 er lab' du 14 juin sur la numérisation de l'exercice : 30 médecins participants
- 2 eme lab' du 30 novembre sur l'intelligence artificielle : 50 médecins participants

Face à l'augmentation constante de la participation et de l'intérêt des médecins sur l'e-santé, la dynamique des lab' URPS va être poursuivie en 2018 sur des thématiques majeures : réalité augmentée , plateformes de télémédecine etc.

Un colloque co-organisé avec l'ARDOC sur les systèmes d'information partagés

Le colloque organisé le 14 septembre à Paris, par l'URPS et l'ARDOC, a eu pour objectif de présenter aux professionnels de santé libéraux les logiciels dédiés aux exercices collectifs. Il a mobilisé plus de 100 participants sur les interventions plénières de la matinée et sur les 10 ateliers proposés par les éditeurs de logiciels.

Le colloque s'est déroulé en deux temps :

- Une matinée d'informations et d'échanges, ponctuée d'interventions d'experts : présentation des enjeux d'un logiciel partagé, retours d'expériences de cabinets équipés, précautions réglementaires, etc.
- Une après-midi d'ateliers de démonstration des logiciels par les éditeurs

L'ensemble des éditeurs porteurs d'une solution logicielle labélisée V2 pour l'exercice étaient présents pour des démonstrations de leurs solutions logicielles.

Dans l'attente de cette nouvelle édition, des outils sont en cours de réflexion avec un cabinet juridique pour sécuriser le partage et l'échange de données au sein des équipes libérales : affiche à destination des patients, avenant confidentialité pour les secrétariats médicaux, charte sur le partage d'information au sein d'une équipe libérale etc.

2.5.1. L'association régionale pour le déploiement des outils communicants (Ardoc)

En 2017 l'ARDOC a poursuivi son implication dans les systèmes d'information à usage pluriprofessionnel notamment :

- Au travers du projet SI en SEC qui vise à expérimenter la réalité du label ASIP V2 auprès de groupe d'utilisateurs
- Au travers de l'organisation du Colloque SI partagé en partenariat avec URPS médecins le 14 septembre 2017

Par ailleurs l'ARDOC poursuit son action dans les domaines suivant :

- Terr-eSanté
- Adaptation de systèmes d'information pour les Structures d'exercice collectif (SEC)
- Télé-dermatologie : dépistage précoce des cancers cutanés par télémédecine via smartphone
- Déploiement de RCP dématérialisées

2.6 INFORMATION ET COMMUNICATION

2.6.1. Nouveau logo

Le logo de l'URPS, inchangé depuis les années 1990 et la création de l'URML Ile-de-France, a été rajeuni afin d'accompagner la refonte du site internet institutionnel.



2.6.2. Refonte du site internet de l'URPS : www.urps-med-idf.org

La commission communication a assuré la mise en œuvre de la refonte du site internet de l'URPS dont la technologie était devenue obsolète. La mise en ligne du site a été opérée le 1^{er} juin 2017.

La commission l'a voulu facile d'accès depuis tout support (ordinateur, smartphone, tablettes), gage d'un bon référencement naturel par les moteurs de recherche, et offrant une circulation fluide et intuitive par mots clés. Avec ce nouveau site, l'URPS a pour ambition de mieux communiquer et informer les médecins libéraux qu'elle représente et accompagne au quotidien.

L'URPS s'est doté de moyens pour produire des vidéos en interne qui viennent alimenter le site et sont disponibles sur la chaîne Youtube de l'URPS qui compte 6 nouvelles playlists de vidéos en 2017 :

- Colloque Souffrance au travail
- Projets de santé accompagnés par l'URPS
- Colloque Systèmes d'information partagés
- Lab'URPS
- Coordinations locales et initiatives locales
- Les soirées libérales de l'URPS

Le site propose également les annonces de la plateforme de mise en relation Soigner en Ile-de-France et ses annonces de remplacement et d'installation, émanant des professionnels de santé franciliens et des collectivités locales.

La refonte du site a porté ses fruits puisque l'on constate une hausse de la fréquentation : + 44 % de sessions, + 37 % d'utilisateurs et + 47 % de pages vues (signe d'une meilleure navigation sur le site grâce aux mots clés attachés à chaque article).

2.6.3. Newsletters

La Commission Communication pilote la publication de la newsletter sur les actions des élus de l'URPS Médecins Ile-de-France diffusée par e-mail aux médecins libéraux d'Ile-de-France.

17 janvier 2017	Le soirées libérales de l'URPS
23 février 2017	Les outils de prise de rendez-vous en ligne
8 mars 2017	Invitation au séminaire sur les coordinations locales
6 avril 2017	Enquêtes – Coordination des patients complexes
18 mai 2017	Invitation au 1 ^{er} Lab'URPS sur le soutils connectés au cabinet
6 juillet 2017	Nouveau site, nouveau logo de l'URPS
11 juillet 2017	Invitation au colloque sur les logiciels partagés en cabinet libéral
10 août 2017	L'aide à l'informatisation des cabinets de groupe
12 septembre 2017	Irma : appel aux dons pour les cabinets médicaux
22 septembre 2017	Invitation au 2 ^e Lab'URPS sur l'intelligence artificielle
6 novembre 2017	Découvrez le nouveau site Soigner en Ile-de-France et postez une annonce

2.6.4. Lettre de l'URPS

Une nouvelle maquette de la Lettre de l'URPS, adressée aux 22 000 médecins libéraux d'Ile-de-France, a accompagné le nouveau logo.

Le numéro 12 a été publié en juillet 2017 avec pour sommaire :

- **Jeunes médecins > Exercice libéral** : Les soirées libérales
- **E-santé** : Lab'URPS et prise de rendez-vous en ligne
- **Installation** : Permanences locales, bilan à 5 ans
- **Enquête** : Coordination autour des patients
- **Offre de soins** : Vos projets locaux

2.6.5. Communiqués de presse

L'URPS Médecins a diffusé 6 communiqués de presse en 2017 :

17 janvier 2017	Les soirées libérales de l'URPS : faire découvrir l'exercice libéral aux jeunes médecins, spécialité par spécialité
23 février 2017	L'URPS médecins libéraux Ile-de-France publie une étude sur les outils de prise de RDV en ligne pour les médecins libéraux
30 mars 2017	Simplifier la coordination autour des patients : état des lieux et attentes des médecins libéraux en Ile-de-France
22 avril 2017	E-Santé et médecine libérale : l'URPS médecins libéraux Ile-de-France et France eHealthTech lancent le Lab'URPS
13 juillet 2017	L'ARS et l'URPS-Médecins Ile-de-France : une volonté renforcée d'agir ensemble
21 septembre 2017	Prise en charge des patients à domicile : deux enquêtes soulignent le rôle essentiel du médecin libéral et pointent les améliorations nécessaires

Les communiqués de presse sont disponibles sur le site Internet : www.urps-med-idf.org, rubrique presse.

Les actions de communication menées par l'URPS Médecins en 2017 ont occasionné 49 retombées dans la presse, en progression par rapport à 2016 (37).

2.6.5. Twitter

Adresse : @urps_med_idf

L'URPS médecins diffuse sur Twitter son actualité : communiqués de presse, dates de permanences locales d'aide à l'installation, annonce et comptes rendus des événements URPS, live tweets pendant les Lab'URPS, les soirées libérales, les colloques, promotion du site Soigner en Ile-de-France.

Sur un an, **158 tweets ont été postés**, soit une moyenne de 13 par mois, un rythme en progression qui suit la progression du nombre de publication sur le site de l'URPS depuis sa refonte.

Le compte twitter de l'URPS compte 748 abonnés fin 2017.

2.6.6. Facebook

L'URPS s'est dotée d'une page Facebook créée le 3 avril 2017 où elle relaie l'actualité de l'URPS. Sur l'année, 27 informations ont été postées. Fin 2017, la page affiche 73 abonnés.

2.7. COORDINATION AVEC LES AUTRES PROFESSIONNELS DE SANTE

La loi Hôpital Patients Santé et Territoire a créé dans chaque région, des Unions Régionales des Professionnels de Santé qui rassemblent, pour chaque profession, les représentants des professionnels de santé exerçant à titre libéral sous le régime des conventions nationales avec l'Union nationale des caisses d'assurance maladie mentionnées au titre VI du livre 1er du code de la sécurité sociale.

L'URPS médecins partage donc les mêmes missions avec les URPS biologistes responsables, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, orthophonistes, orthoptistes, sages-femmes, pédicures podologues.

Au total les URPS Ile-de-France représentent un corps d'environ 56 000 professionnels de santé libéraux. Si les métiers ne sont pas tous les mêmes avec des organisations parfois bien différentes, le rôle du médecin libéral est un enjeu majeur des années à venir.

3. L'URPS ILE-DE-FRANCE, UN PARTENAIRE REGIONAL INCONTOURNABLE

3.1. ARS ILE-DE-FRANCE

Mise en place le 1er avril 2010, l'ARS d'Ile-de-France met en œuvre la politique régionale de santé, en coordination avec les partenaires et en tenant compte des spécificités de la région et de ses territoires.

Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins et à l'accompagnement médico-social.

Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

Les relations avec l'ARS n'en restent pas moins consommatrices en énergie et en temps. Dans ce contexte, le bureau de l'URPS, les élus participant aux instances de la démocratie sanitaire sont tous mobilisés pour participer aux travaux régionaux et départementaux avec la volonté de maintenir une stratégie commune et partagée sur l'ensemble des territoires.

3.2. COLLECTIVITES TERRITORIALES

Dans cette nouvelle mandature, les élus de l'URPS médecins ont souhaité davantage développer les relations avec les collectivités territoriales.

L'adoption par la Région Ile-de-France d'une nouvelle délibération sur la lutte contre la désertification médicale traduit la prise en compte par la Région d'un certain nombre de recommandations de l'URPS, en particulier concernant :

- L'élargissement des formes juridiques éligibles aux aides immobilières de la Région notamment aux bailleurs sociaux, aux SCI, SCM et SISA
- L'affranchissement vis-à-vis des zonages fragiles et déficitaires de l'ARS pour l'attribution des aides : les aides à l'investissement peuvent désormais être versées sur tout territoire dès lors qu'un diagnostic permet de justifier le besoin d'implantation de nouveaux professionnels de santé. Ce diagnostic peut notamment être réalisé par une organisation professionnelle telle que l'URPS.

Le protocole ARS URPS du 6 juillet 2017 a par ailleurs amené à un développement et une clarification des outils proposés par l'URPS aux communes et intercommunalités, en particulier :

- Les diagnostics et animations territoriales
- L'aide à l'investissement immobilier
- L'accompagnement à la conduite du changement

Une communication sur ces outils a été adressée à l'ensemble des Maires et Présidents d'intercommunalités de plus de 5 000 habitants en décembre 2017.

3.3 CONFERENCE REGIONALE DE SANTE ET SES INSTANCES

3.3.1 CRSA et démocratie sanitaire

Créée par la Loi HPST du 21 juillet 2009, la **Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)** est le principal lieu de consultation régional. Cet organisme consultatif doit contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la politique régionale de santé.

En Île-de-France, la CRSA a été renouvelée le 4 septembre 2014. Elle est composée de **99 membres titulaires, désignés pour 4 ans**. L'assemblée plénière de la CRSA, qui rassemble tous ses membres, est composée de 8 collèges représentatifs des acteurs du système de santé de la région.

Les représentants URPS médecins siègent dans le **collège Offreurs de soins**. La CRSA est présidée par M. Jean-Pierre BURNIER, ancien directeur de l'Hôpital de Gonesse.

Les travaux de la CRSA sont préparés et organisés par une **commission permanente** au sein de laquelle siège également l'URPS Médecins. En parallèle, **4 commissions spécialisées** se réunissent pour travailler par thématique :

- Prévention
- Organisation des soins
- Prise en charge et accompagnements médico-sociaux
- Droit des usagers du système de santé

Chaque commission spécialisée émet un avis sur les projets de son champ de compétences liés au projet régional de santé et contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique régionale.

■ La Commission spécialisée Organisation des Soins (CSOS)

Le Dr Bruno SILBERMAN représente l'URPS médecin à la CSOS IDF. Son mandat de président de la CSOS a été renouvelé à l'unanimité en 2014.

La CSOS est consultée par l'ARS sur :

- les autorisations d'activité de soins et la contractualisation

- l'activité et l'installation des professionnels de santé, maisons de santé, centres de santé, réseaux de santé, maisons médicales de garde...
- l'aide médicale urgente, la permanence des soins, les transports sanitaires
- la création d'établissements publics de santé et de GCS
- la recomposition de l'offre de soins

Cette commission s'est réunie 7 fois en 2017.

▀ **La Commission spécialisée Prévention**

La commission spécialisée prévention doit formuler toute proposition pour réduire les inégalités sociales et géographiques de santé.

▀ **La Commission Prise en charge et accompagnements médico-sociaux**

La commission prise en charge et accompagnements médico-sociaux

- contribue à l'évaluation des besoins ;
- propose des priorités d'action ;
- émet un avis sur le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie ;
- formule toute proposition sur les conditions d'accès aux services médico-sociaux, la qualité des accompagnements et prises en charge et les principes de contractualisation ;
- Elabore un rapport d'activité tous les 4 ans.

▀ **La Commission Droit des usagers du système de santé**

Cette commission a pour mission d'élaborer un rapport sur l'application et le respect des droits des usagers, l'égalité d'accès aux services de santé et la qualité des prises en charge sanitaire et médico-sociale.

3.3.2 Les Conseils Territoriaux de Santé

La démocratie sanitaire francilienne se décline dans chacun des territoires de santé de l'Île-de-France correspondant aux huit départements au sein des conseils territoriaux de santé (anciennement conférences de territoires). Ces conseils territoriaux de santé, mis en place par le Directeur Général de l'ARS IDF sont le lieu d'expression et de rencontre des acteurs, usagers et politiques locaux. Chacun d'entre eux est composée de représentants des différentes catégories d'acteurs du système de santé dont les usagers et les médecins libéraux.

Les missions des Conseils Territoriaux de Santé sont de :

- Veiller à conserver la spécificité des dispositifs et démarches locales
- Participer à la réalisation du diagnostic territorial partagé
- Contribuer au projet régional de santé
- Etre informé des créations de plates-formes territoriales d'appui à la coordination et contribue à leur suivi
- Etre associé à la mise en œuvre du pacte territoire santé
- Donner un avis sur le projet territorial de santé mentale
- Compétence expérimentale de médiation (5 ans)

Chaque Conseil Territorial de Santé est composé de 50 membres au plus répartis en 4 collèges :

- 1) collège des professionnels et offreurs des services de santé (max 28 membres)
 - 2) collège des usagers du système de santé (max 10 membres)
 - 3) collège des collectivités territoriales du territoire de démocratie sanitaire concerné dont (max 7 membres dont 1 pour la PMI)
 - 4) collège des représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale (max 3 membres)
- 1 délégué du Défenseur des droits
-2 personnalités qualifiées

Le mandat des membres est de cinq ans.

Evolution de la composition de l'instance :

- Une **commission spécialisée en santé mentale;**

-Une **formation spécifique organisant l'expression des usagers et intégrant la participation des personnes en situation de pauvreté ou de précarité.**

L'URPS médecins est représenté dans chacun des Conseils Territoriaux de Santé. En moyenne 5 réunions par territoires ont eu lieu en 2017.

3.4. ORDRES DES MEDECINS D'ILE-DE-FRANCE

L'URPS médecins a continué et poursuivi le partenariat engagé avec les conseils ordinaires d'Ile-de-France notamment au travers du partenariat conclu autour du site Soigner en Ile-de-France.

3.5. FEDERATIONS DE L'HOSPITALISATION D'ILE-DE-FRANCE

L'URPS médecins et les fédérations hospitalières ont choisi de co-présider la commission spécialisée organisation des soins. Ce faisant une dynamique s'est installée entre les offreurs de soins et des réunions régulières ont permis d'établir des échanges et des points de vues transversaux relativement nouveaux.

3.6. LES USAGERS

3.6.1. Echanges entre représentants URPS et représentants des usagers

L'URPS médecins Ile-de-France a poursuivi ses échanges constructifs entre les représentants d'usagers et professionnels de santé libéraux.

3.6.2. Commission régionale de conciliation et d'indemnisation (CRCI)

L'URPS médecins a désigné deux représentants des professionnels de santé libéraux pour siéger à la CRCI d'Ile-de-france. Les Dr Jean François BRUGNAUX et Michel de TINGUY DU POUET préparent et assistent aux commissions. En 2016 il y a eu vingt réunions de la CRCI en Ile-de-France avec un nombre moyens de quinze dossiers par séance. Chaque séance fait l'objet d'une réunion préparatoire des deux représentants libéraux pour analyse et concertation avec une attention particulière sur les dossiers impliquant une conciliation entre des libéraux et leurs patients.

3.8. CONFERENCE NATIONALE DES URPS MEDECINS

Le Dr Prudhomme représente l'URPS Médecins Ile-de-France au Bureau de la conférence nationale des URPS, élu en avril 2017.

La CN URPS-ML travaillent sur 5 thèmes de travail : permanence des soins en ambulatoire, chirurgie ambulatoire, répertoire opérationnel des ressources, départements d'outre-mer, territoires et plateformes territoriales d'appui.

L'Assemblée Générale de la CN URPS s'est réunie trois fois en 2017 dans les locaux de l'URPS Médecins Ile-de-France.

4. ANNEXES

ANNEXE 1 : LES ELUS AU 31/12/2017

COLLEGE DES GENERALISTES 31/12/2017

Syndicat	Nom	Prénom	Code postal	Ville
MG FRANCE	ALBY	MARIE-LAURE	75014	PARIS
SML	BAILLARGEAT	MARC	75017	PARIS
SML	BATARD	JEAN-PIERRE	91090	LISSES
FMF	BERNSTEIN	SERGE	93430	VILLETANEUSE
MG FRANCE	BLAZIT	MICHEL	91470	LIMOURS
MG FRANCE	BONNAUD	FRANCOIS	78580	MAULE
FMF	BOTTE	CHRISTINE	75014	PARIS
SML	DE BASTARD	LAURENT	78000	VERSAILLES
MG FRANCE	DELOFFRE	JOSYANE	92400	COURBEVOIE
SML	DUCHENE	MARC	94600	CHOISY-LE-ROI
FMF	ELGHOZI	BERNARD	94000	CRÉTEIL
MG FRANCE	FERON	PASCAL	77210	SAMOREAU
MG FRANCE	GIANNOTTI	AGNES	75018	PARIS
UNION COLLEGIALE	GOLMAN	THOMAS	78920	ECQUEVILLY
FMF	HAMON	JEAN PAUL	92140	CLAMART
MG FRANCE	HANDSCHUH	RICHARD	75020	PARIS
UNION COLLEGIALE	KAROUBI	JEAN-FRANCOIS	75013	PARIS
CSMF	KERNEIS	TANGUY	92100	BOULOGNE-BILLANCOURT
CSMF	LANDAIS	STEPHANE	92240	MALAKOFF
FMF	LE TAILLANDIER DE GABORY	BRICE	75005	PARIS
FMF	LE VAGUERES	DIDIER	91800	BOUSSY-SAINT-ANTOINE
CSMF	LECLERC	ALAIN	94450	LIMEIL-BRÉVANNES
FMF	LEFEBURE-HELLEGOUARCH	PATRICIA	78520	LIMAY
MG FRANCE	LEPRONT	JEAN-NOEL	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE
FMF	LEROY	NATHALIE	77130	MONTEREAU-FAULT-YONNE
SML	LEYMARIE	JEAN-LUC	92500	RUEIL-MALMAISON

FMF	LUCK	ISABELLE	78990	ÉLANCOURT
FMF	NACCACHE	JEAN-YVES	95880	ENGHIEN-LES-BAINS
FMF	PARANQUE	PHILIPPE	91750	CHEVANNES
CSMF	RIAHY	MICKAEL	75019	PARIS
CSMF	SABBAH	ABRAHAM	75013	PARIS
UNION COLLEGIALE	SCIMECA	DANIEL	94700	MAISONS-ALFORT
SML	SEBBAG	MARDOCHE	93240	STAINS
CSMF	SIAVELLIS	GEORGES	93130	NOISY-LE-SEC
SML	SIMONELLI	PATRICK	95150	TAVERNY
UNION COLLEGIALE	SPIRA	JEAN-MARC	75013	PARIS
CSMF	TOLEDANO	ARIEL	75008	PARIS
MG FRANCE	VINCENS	MARIE-EVE	93300	AUBERVILLIERS
SML	WARO	JOEL	77100	MAREUIL-LÈS-MEAUX
MG FRANCE	WILTHIEN	FRANCOIS	93300	AUBERVILLIERS

COLLEGE DES SPECIALISTES EXERCICE MIXTE AU 31/12/2017

Syndicat	Nom	Prénom	Code postal	Ville
FMF	ALVISET	LEILA	92330	SCEAUX
LE BLOC	ARTAZ	MARIE-AGNES	75016	PARIS
CSMF	ASSYAG	PATRICK	75011	PARIS
FMF	BARDEL	JOEL	92300	LEVALLOIS-PERRET
SML	BHAVSAR	PIERRE	95520	OSNY
LE BLOC	BRIOLE	VALERIE	75017	PARIS
CSMF	CATTAN	ELIE	93500	PANTIN
CSMF	GERNEZ	CLAUDE-YVES	95880	ENGHIEN-LES-BAINS
UNION COLLEGIALE	GHOBRIAL	HANI	78190	TRAPPES
CSMF	GOMBEAUD	THIERRY	93260	LES LILAS
SML	HUBER	CHRISTIAN	94490	ORMESSON-SUR-MARNE
LE BLOC	INAOUI-ROZE	RACHIDA	75005	PARIS
UNION COLLEGIALE	KAPRON	ANNE-MARIE	75009	PARIS
LE BLOC	LATINIS	PHILIPPE	95220	HERBLAY
CSMF	LENCZNER	GREGORY	75016	PARIS
SML	LUBELSKI	PATRICIA	91370	VERRIÈRES-LE-BUISSON
SML	MARIE-SCEMAMA	LYDIA	92100	BOULOGNE-BILLANCOURT
FMF	MARION	ALEXIS	92300	LEVALLOIS-PERRET
FMF	MASTAIN	BRUNO	75016	PARIS
SML	PRUDHOMME	FREDERIC	78150	LE CHESNAY
CSMF	REFABERT	LUC	75015	PARIS
SML	RENARD	PHILIPPE	92400	COURBEVOIE
LE BLOC	SAMSON	JACQUES	93160	NOISY-LE-GRAND
CSMF	SILBERMAN	BRUNO	75006	PARIS
CSMF	SULIMOVIC	LUC	75019	PARIS

SML	SYLVESTRE	MARC	92150	SURESNES
SML	TANNEAU	ERIC	75017	PARIS
SML	VAILLANT	DENIS	92000	NANTERRE
CSMF	WALCH	JEAN MICHEL	93600	AULNAY-SOUS-BOIS

COLLEGE DES SPECIALISTES AOC AU 31/12/2017

Syndicat	Nom	Prénom	Code postal	Ville
FMF	BOLLA	PAUL-HENRI	91290	ARPAJON
LE BLOC	BREIL	PHILIPPE	75008	PARIS
LE BLOC	CADI	PHILIPPE	78190	TRAPPES
LE BLOC	CAMAGNA	OLIVIER	92160	ANTONY
LE BLOC	DE ROCHAMBEAU	BERTRAND	77177	BROU-SUR-CHANTEREINE
SML	GIGNAC	DOMINIQUE	78500	SARTROUVILLE
LE BLOC	HAMON	PIERRE	75017	PARIS
LE BLOC	PONCELIN DE RAUCOURT	FABRICE	78100	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
LE BLOC	SCHAPIRO	DAVID	75116	PARIS
LE BLOC	STROMBONI	MARC	75008	PARIS
LE BLOC	VIGNES	BENOIT	78150	LE CHESNAY

ANNEXE 2 : LES ELUS DANS LES COMMISSIONS DE JANVIER A DECEMBRE 2017

COMMISSION : COORDINATION ET TERRITOIRES

Coordonnateur : Docteur Luc SULIMOVIC

Coordonnateur : Agnès GIANNOTTI

Membres de la commission au 31 décembre 2017

Docteur Marie-Laure ALBY
Docteur Marie-Agnès ARTAZ
Docteur Serge BERNSTEIN
Docteur Agnès GIANNOTTI
Docteur Dominique GIGNAC
Docteur Hani GHOBRIAL
Docteur Stéphane LANDAIS
Docteur Alain LECLERC
Docteur Didier LE VAGUERES
Docteur Isabelle LUCK
Docteur Mardoche SEBBAG
Docteur David SHAPIRO
Docteur Patrick SIMONELLI
Docteur Luc SULIMOVIC

COMMISSION : CONTRÔLE FINANCIER

Président : Docteur François BONNAUD

Membres de la commission au 31 décembre 2017

Docteur Marc BAILLARGEAT
Docteur François BONNAUD
Docteur Philippe LATINIS
Docteur Abraham SABBAH
Docteur Daniel SCIMECA
Docteur Mardoche SEBBAG

COMMISSION : COMMUNICATION

Coordonnateur : Docteur Alain LECLERC

Coordonnateur : Docteur Lydia MARIE-SCMAMA

Membres de la commission au 31 décembre 2017

Docteur Leila ALVISET
Docteur Patrick ASSYAG
Docteur Philippe CADI
Docteur Anne-Marie KAPRON
Docteur Alain LECLERC
Docteur Patricia LEFEBURE
Docteur Jean-Noël LEPRONT
Docteur Jean-Yves NACCACHE
Docteur Lydia MARIE-SCMAMA
Docteur Jacques SAMSON
Docteur Mardoche SEBBAG
Docteur Georges SIAVELLIS
Docteur Denis VAILLANT
Docteur François WILTHIEN

COMMISSION : SANTE PUBLIQUE

Coordonnateur : Docteur Jean-Pierre BATARD

Coordonnateur : Docteur Marie-Eve VINCENS

Membres de la commission au 31 décembre 2017

Docteur Jean-Pierre BATARD
Docteur Christine BOTTE
Docteur Bernard ELGHOZI
Docteur Pascal FERON
Docteur Thomas GOLMAN
Docteur Rachida INAOUI ROZE
Docteur Tanguy KERNEIS
Docteur Lydia MARIE-SCEMAMA
Docteur Alexis MARION
Docteur Luc REFABERT
Docteur Mickaël RIAHI
Docteur Marc SYLVESTRE
Docteur Marie-Eve VINCENS

COMMISSION : PRATIQUES LIBERALES

Coordonnateur : Docteur Laurent DE BASTARD

Coordonnateur : Docteur Luc REFABERT

Membres de la commission au 31 décembre 2017

Docteur Valérie BRIOLE
Docteur Laurent DE BASTARD
Docteur Josyane DELOFFRE
Docteur Jean-Paul HAMON
Docteur Richard HANDSCHUH
Docteur Rachida INAOUI ROZE
Docteur Jean-François KAROUBI
Docteur Brice LE TAILLANDIER DE GABORY
Docteur Alain LECLERC
Docteur Gregory LENCZNER
Docteur Philippe PARANQUE
Docteur Luc REFABERT
Docteur Philippe RENARD
Docteur Mardoche SEBBAG

COMMISSION COLLEGE SPECIALISTES AOC

Coordonnateur : Docteur Bertrand DE ROCHAMBEAU

Coordonnateur : Docteur Paul-Henri BOLLA

Membres de la commission au 31 décembre 2017

Docteur Paul-Henri BOLLA
Docteur Bertrand DE ROCHAMBEAU
Docteur Dominique GIGNAC
Docteur Fabrice PONCELIN DE RAUCOURT
Docteur Benoit VIGNES

COMMISSION COLLEGE SPECIALISTES MEDECINE GENERALE

Coordonnateur : Docteur François BONNAUD

Coordonnateur : Docteur Nathalie LEROY

Membres de la commission au 31 décembre 2017

Docteur Jean-Pierre BATARD
Docteur François BONNAUD
Docteur Laurent DE BASTARD
Docteur Marc DUCHENE
Docteur Tanguy KERNEIS
Docteur Bernard ELGHOZI
Docteur Jean-Paul HAMON
Docteur Richard HANDSCHUH
Docteur Brice LE TAILLANDIER DE GARBORY
Docteur Jean-Noël LEPRONT
Docteur Nathalie LEROY
Docteur Isabelle LUCK
Docteur Mickael RIAHI
Docteur Daniel SCIMECA
Docteur Mardoche SEBBAG
Docteur Georges SIAVELLIS
Docteur Jean-Marc SPIRA
Docteur François WILTHIEN

COMMISSION COLLEGE SPECIALISTES EXERCICE MIXTE

Coordonnateur : Docteur Thierry GOMBEAUD

Coordonnateur : Docteur Philippe RENARD

Membres de la commission au 31 décembre 2017

Docteur Marie-Agnès ARTAZ
Docteur Patrick ASSYAG
Docteur Joël BARDEL
Docteur Pierre BHAVSAR
Docteur Valérie BRIOLE
Docteur Elie CATTAN
Docteur Thierry GOMBEAUD
Docteur Anne-Marie KAPRON
Docteur Patricia LUBELSKI
Docteur Lydia MARIE-SCEMAMA
Docteur Bruno MASTAIN
Docteur Philippe RENARD
Docteur Luc SULIMOVIC

ANNEXE 3 : LES GROUPES DE TRAVAIL

Santé mentale

Docteur Leila ALVISET
Docteur Joël BARDEL
Docteur Claude GERNEZ
Docteur Philip LATINIS
Docteur Marc SYLVESTRE
Docteur Eric TANNEAU

Permanence des Soins Ambulatoires (PDSA)

Docteur Jean-Noël LEPRONT
Docteur Abraham SABBAH
Docteur Jean-Marc SPIRA
Docteur Philippe PARANQUE
Docteur Patrick SIMONELLI

Médecins à Exercice Particulier (MEP)

Docteur Marc BAILLARGEAT
Docteur Alexis MARION
Docteur Daniel SCIMECA
Docteur François WILTHIEN
Docteur Rachida INAOUI ROZE
Docteur Ariel TOLEDANO